



Louis Goillandeau

# REZÉ-LÈS-NANTES



L  
I  
T  
E  
R  
I  
E

A VOTRE SERVICE...

**MEUBLES DARLOT**

57, rue Alsace-Lorraine

Tél. : 75-60-40

**EBÉNISTE**

entre le pont Rousseau et le carrefour

... VOUS AUREZ TOUJOURS LA QUALITÉ

**SLOOP V 97**

**HERSAN**

Bateau de croisière de 9,70 m. coque en contreplaqué à double bouchains, pont à teugue, rouf, hauteur sous barrots, 5 couchettes; livré complet avec voilure tergal, W-C, grément inox, matelas, armement, sans moteur

33.000 F



SLOOP V 100 (sans voiles ni moteur) 32 500 F  
BELOUGA, en bois, avec voiles et matelas 15 000 F  
BELOUGA, Polyester, sans voilure 15 950 F  
VELETTE mer de 8 m. sans moteur 27 000 F

**CORNU**



Dériveur lesté de croisière familiale et course croisière. Rapide, logeable. Hauteur sous barrots, 5 couchettes; Sans voiles ni moteur :  
38 600 F

Renseignements et devis sur demande.

Notre garantie : venez visiter notre chantier.  
(Tél. (40) 73-38-98)

**CHANTIERS DU PORT**

Trentemoult -- REZÉ-LÈS-NANTES (44)

Gardiennage - Toutes constructions



Place des Martyrs  
PONT-ROUSSEAU  
Tél. 75-65-69

Agence exclusive  
**MOTOBÉCANÉ**

**Chez Terrien** TOUT EST BIEN !

Un renseignement ne coûte rien Facilités de paiement



**PLOMBERIE - SANITAIRE  
ÉLECTRO - MÉNAGER  
ELECTRICITÉ GÉNÉRALE  
RADIO - TÉLÉVISION  
CHAUFFAGE CENTRAL  
ET AIR PULSÉ**

**RIBET-DESJARDINS**

Service après vente



G. BARDET et G. ROUSSEL  
79, rue du Jaunais  
REZÉ-LÈS-NANTES  
Téléph. : 75-69-72  
R.M. : 228-165-44  
R.C. : 65 A 991 992

**Chaudronnerie - Tôlerie - Carrosserie**

Toutes soudures autogènes et électriques  
PASSAGE AU MARBRE DE TOUS VÉHICULES

**A. JOUBERT**

14, rue Eugène-Chartier  
(anciennement rue de la Fonderie)

Tél. : 73-48-78 - REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)

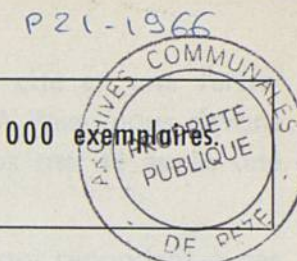
**PEINTURE AUTOMOBILE**

**Louis EVENO**

6, rue Eugène-Chartier  
(anciennement rue de la Fonderie)

Tél. : 75-63-54  
PONT-ROUSSEAU

Cette revue, dont les frais d'impression sont couverts par la publicité, est éditée à 11 000 exemplaires.  
Sa reproduction et sa vente sont formellement interdites.



# Bulletin Officiel Municipal

## Sommaire

REZÉ-LÈS-NANTES

Canton de BOUAYE  
Arrondissement de NANTES  
Département de la LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Revue d'Information Municipale  
Economique et Touristique  
diffusée gratuitement  
Reproduction et vente interdites

Rédaction - Documentation - Diffusion :  
Mairie de **REZÉ-LÈS-NANTES**

Edition-Publicité



**AGENCE  
RÉGIONALE  
EDITIONS  
OFFICIELLES**

Siège social : 1, rue de la Grave  
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Services centraux :  
Administration - Techniques

Relations Municipales :  
53, boulevard de Verdun  
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)  
Tél. 380 (lignes groupées)

Bureaux Parisiens :  
3, cité d'Hauteville - PARIS 10<sup>e</sup>

Imprimerie Spéciale  
du Bulletin Officiel Municipal  
Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 1966

	Pages
— Introduction, par M. Alexandre PLANCHER, Maire de Rezé . . . . .	2
— La municipalité . . . . .	4
— Administration et services municipaux, à votre service . . . . .	5
— Le service médico-social . . . . .	6
— En cas d'urgence . . . . .	7
— Le budget communal . . . . .	8
— L'urbanisme . . . . .	9
— L'action sociale . . . . .	12
— Renseignements généraux . . . . .	13
— L'habitat . . . . .	15
— Si vous envisagez de construire . . . . .	17
— La bibliothèque municipale . . . . .	18
— L'enseignement - Les maternelles . . . . .	19
— Les écoles primaires . . . . .	20
— Le collège d'enseignement secondaire . . . . .	21
— La cité technique . . . . .	22
— Hier - Aujourd'hui - Demain . . . . .	24
— Le théâtre municipal . . . . .	26
— Zone industrielle . . . . .	29
— Face aux problèmes des jeunes - L'Office municipal de la jeunesse . . . . .	30
— Colonie de vacances . . . . .	32
— Foyer de jeunes et d'éducation populaire . . . . .	33
— Office municipal des sports - Le stade . . . . .	34
— Les conseils de parents d'élèves . . . . .	36
— Les comités des fêtes . . . . .	37
— Carte régionale . . . . .	37
— Bulletin de santé de la ville de REZÉ . . . . .	40
— A votre service . . . . .	41
— Renseignements divers et pratiques . . . . .	42



**NANTES - STRASBOURG - NANTES**

SERVICE HEBDOMADAIRE  
Tél. 6 à Rezé — Tél. 36-47-82 à Strasbourg  
62, rue de la Chesnaie - REZÉ-LÈS-NANTES

Transports **LERAY Francis**





Rezéennes, Rezéens,

J'ai la charge agréable de vous présenter ce bulletin d'information de la ville. Je pense qu'il vous intéressera et vous donnera en même temps des renseignements utiles.

Une maison spécialisée se charge de son édition ; elle est rémunérée par les annonces que les commerçants de Rezé font publier ; cette revue ne coûte donc rien à la Municipalité, excepté sa distribution dans chaque foyer de la ville.

Je veux remercier, ici, très vivement tous ceux qui ont bien voulu nous apporter leur concours tant financier que technique pour la parution de ce bulletin, et je pense que, périodiquement, les habitants doivent être tenus au courant de ce qui se passe dans leur commune.

## Introduction

par **M. Alexandre PLANCHER**

Maire de Rezé-lès-Nantes

Conseiller général

du canton de Bouaye

**LE SEUL GRAND MAGASIN DE LA RIVE GAUCHE**

**prisunic REZÉ**

6, avenue de la Libération

Tél. : 71-40-95

**PRISUNIC : qualité - prix**

Le but poursuivi par la Municipalité est de vouloir transformer notre cité en une véritable petite ville qui réponde vraiment aux besoins de la vie qui se transforme. A Rezé, nous devons pouvoir : naître, s'instruire, se soigner, travailler, se divertir et trouver le repos mérité après une vie laborieuse bien remplie dans une ville ordonnée, propre et saine.

L'effort à faire pour parvenir à doter Rezé des structures nécessaires qui répondent à ces besoins est énorme. Pourtant, depuis quelques années, la ville change de visage et cette amélioration est pour nous le meilleur des encouragements. Nous savons fort bien que nous ne pourrions pas contenter tout le monde. La tendance actuelle est à la décentralisation, c'est un mot à la mode que l'on entend souvent ; malheureusement, cette décentralisation est plus orale qu'effective et, malgré nos efforts, les choses ne vont pas aussi vite que nous le souhaiterions.

Nous devons lutter aussi, pour qu'à l'intérieur de l'agglomération du Grand Nantes dans laquelle nous sommes inclus, nous puissions y trouver notre part, surtout du travail pour éviter un surcroît de fatigue et les risques d'accidents pour les ouvriers et employés.

La décentralisation des usines ne doit pas se faire uniquement dans le Nord de l'agglomération nantaise, elle doit être harmonisée. Le Sud du Grand Nantes semble être négligé dans les hautes sphères depuis quelque temps ; il nous appartient de faire entendre notre voix, de faire comprendre que, même si les moyens sont faibles, nous devons les partager.

Nous devons aussi tendre nos efforts pour doter Rezé et le Sud de la Loire d'établissements scolaires nécessaires pour instruire nos enfants, les préparer, les armer à affronter la vie qui s'ouvre devant eux ; c'est un de nos soucis majeur parmi tant d'autres.

Les problèmes qui se posent actuellement aux municipalités, de quelque tendance qu'elles soient, sont énormes sur le plan financier. Nous ne sommes pas d'accord sur les moyens qui nous sont imposés par les Pouvoirs publics pour les réaliser, c'est une question très importante pour la vie même de nos communes, mais, étant d'ordre politique, je ne peux l'aborder dans ce bulletin.

Quoiqu'il en soit, nous continuerons, sans relâche, à œuvrer pour que vive REZÉ.

**LANOË ET ADAM**

**ENTREPOTS METALLURGIQUES DE L'OUEST**

RUE DE L'ILE-MACÉ

**REZÉ - LÈS - NANTES**

B. P. 338 Nantes

Tél. : 71-32-40



MASSAGE  
Médical - Chirurgical  
Esthétique et Sportif

Rééducation fonctionnelle  
Gymnastique corrective

**J. POTIRON**

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE - Diplômé d'Etat  
70 ter, rue Thiers - Tél. 71-99-88 - REZÉ-LÈS-NANTES

PHARMACIE

**LE GRAND LE-HAY**

Pharmacien de la Faculté de Paris

75, rue Thiers - PONT-ROUSSEAU  
REZÉ (L.-A.)  
Téléph. : 75-69-22

**MAIRE**

M. Alexandre **PLANCHER**, Conseiller général

**ADJOINTS**

MM. Pierre **MAROT**  
Lucien **LEMEUT**  
André **LOUET**

MM. Henri **MARCHAIS**  
Arthur **BOUTIN**  
Jean **HOCHARD**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

MM. Stéphane **ARDOUIN**  
Paul **BILLON**  
Raymond **BOUYER**  
Jean **BROSSAUD**  
Emmanuel **CHOEMET**  
Serge **CONCHAUDRON**  
René **CORBIER**  
Claude **CORBINEAU**  
André **COUTANT**  
Georges **DAVID**

M<sup>me</sup> Gisèle **DUGUE**  
MM. Raymond **HÉGRON**  
Paul **MORIN**  
Jean **PENNANEAC'H**  
Louis **PRIOU**  
Charles **RAFFIN-CABOISSE**  
Léon **ROUSSEAU**  
M<sup>me</sup> Arlette **ROUTIER-LEROY**  
MM. Charles **SALAUN**  
Maurice **SAVARIAU**

**LES COMMISSIONS**

Le Maire et les adjoints font, de droit, partie de toutes les Commissions.

**COMMISSION DES FINANCES :**  
MM. CONCHAUDRON, RAFFIN, COUTANT, CORBIER, ARDOUIN et SAVARIAU.

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME ET DE L'HYGIENE :**  
MM. SALAUN, BILLON, ROUSSEAU, CORBIER, BOUYER, SAVARIAU, PRIOU.

**COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES FÊTES, DES SPORTS ET DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE.**  
M<sup>me</sup> DUGUE, MM. RAFFIN, CONCHAUDRON, COUTANT, DAVID, CORBIER, MORIN, CHOEMET, HÉGRON.

**COMMISSION DU PERSONNEL :**  
M<sup>me</sup> ROUTIER, MM. BROSSAUD, ROUSSEAU, DAVID, CORBINEAU, HÉGRON, SAVARIAU.

**COMMISSION DU SERVICE SOCIAL ET DU CHOMAGE :**  
M<sup>me</sup> ROUTIER, MM. BROSSAUD, ROUSSEAU, DAVID, CORBINEAU, ARDOUIN, CHOEMET.

**SOUS-COMMISSION DES JARDINS ET PLANTATIONS**  
MM. SAVARIAU, HOCHARD, BILLON.

**COMMISSION DES VŒUX :**  
MM. COUTANT, DAVID, CONCHAUDRON, HOCHARD.

**COMMISSION DE RÉDACTION DU BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION :**  
MM. SAVARIAU, MORIN, LOUET.

**COMMISSION DE LA CIRCULATION :**  
MM. SAVARIAU, PRIOU, MARCHAIS, HOCHARD, RAFFIN.

**LES DELEGATIONS**

**DELEGUES A LA S.E.M.I. :**  
MM. PLANCHER, MAROT, SAVARIAU, LOUET.

**DELEGUES AU BUREAU D'AIDE SOCIALE :**  
M<sup>me</sup> ROUTIER et M. DAVID.

**DELEGUES POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX :**  
Titulaires : MM. BOUTIN et MARCHAIS  
Suppléants : MM. PENNANEAC'H et DAVID.

**DELEGUES POUR L'ADJUDICATION DES TRAVAUX COMMUNAUX :**  
MM. SAVARIAU et PENNANEAC'H.

**DELEGUES AU CONSEIL D'INSPECTION ET D'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
Délégué titulaire : M. RAFFIN.  
Délégué suppléant : M. DAVID.

**DELEGUES POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES :**  
M. BOUTIN.

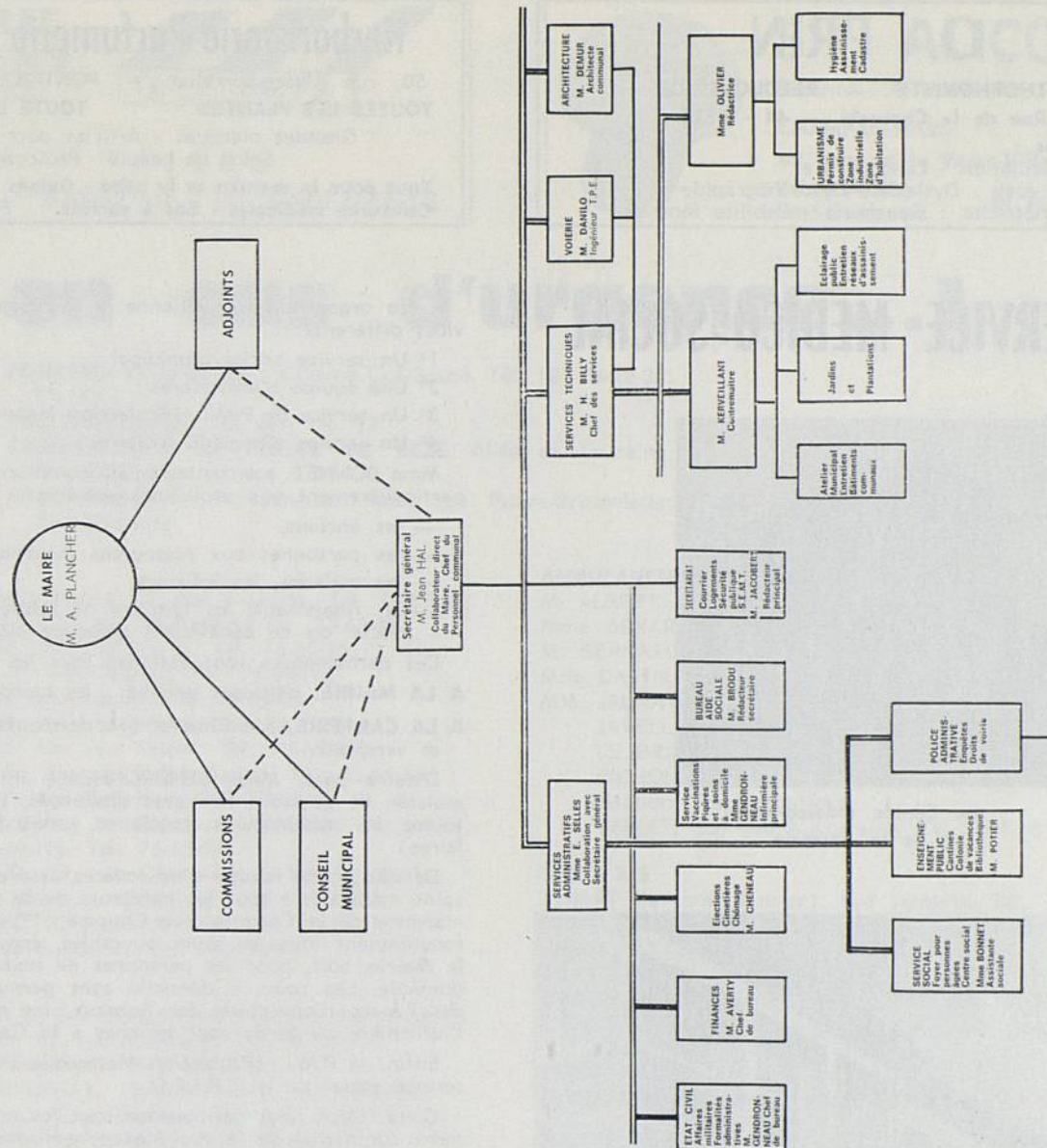
**DELEGUES POUR LA COMMISSION DU JUGEMENT DANS LES AFFAIRES ELECTORALES**  
MM. HOCHARD, MARCHAIS et BROSSEAU.

**DELEGUES A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS :**  
MM. MORIN, CONCHAUDRON, CORBINAUD, CHOEMET.

**DELEGUES A L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :**  
MM. MORIN, SALAUN, BOUYER, COUTANT.

La  
**MUNICIPALITÉ**

**ADMINISTRATION  
ET  
SERVICES MUNICIPAUX**  
*A votre service !*



**OUVERTURE  
DES BUREAUX DE LA MAIRIE**

Le matin : 8 h 15 à 12 h.  
L'après-midi : de 13 h 45 à 18 h 15

**PERMANENCES**

Du Maire : tous les matins de 11 h à 12 h.  
Des Adjoints : tous les après-midi.  
Lundi et jeudi : MM. LE MEUT ou BOUTIN  
Mardi : MM. LOUET ou HOCHARD  
Mercredi et vendredi : MM. MAROT ou MARCHAIS  
Samedi matin : MM. LOUET ou HOCHARD.



## O. PRIN

ORTHOPHONISTE — RÉÉDUCATRICE  
Rue de la Chesnaie — 44 - REZÉ

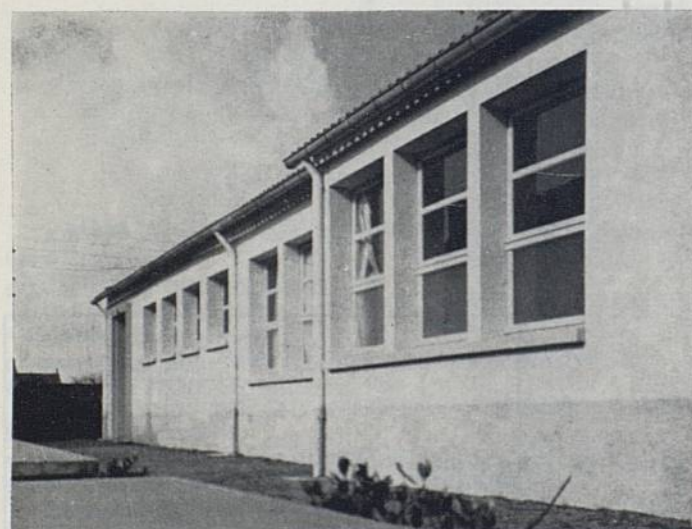
### Rééducations :

- De l'articulation - Langage oral
- Langage écrit - Dyslexie - Dysorthographe
- Psycho-motricité : Gaucherie - Débilité motrice

## LE SERVICE MEDICO-SOCIAL



Le Centre médico-social  
de la Carterie



Le bâtiment de la protection de la mère et de l'enfant

**maurice  
BAUD**

Place des Martyrs-de-la-Résistance  
Pont-Rousseau  
Tél. 73-41-71

Mariages  
Portraits d'enfants  
Amateurs  
Industrie  
Photo couleurs

Spécialités Kodak  
Agfa et Ferrania

photo-cinéma

## Herboristerie-Parfumerie RIVIERE

50, rue Alsace-Lorraine -- PONT-ROUSSEAU - REZÉ  
TOUTES LES PLANTES TOUTE LA PARFUMERIE

Grandes marques - Articles pour cadeaux  
Soins de beauté - Pédicure

Tout pour la maman et le bébé - Gainses - Soutiens-gorge  
Ceintures médicales - Bas à varices - Fournisseurs S.S.

Cette organisation fonctionne à REZÉ grâce à quatre services différents :

- 1° Un service social municipal ;
- 2° Une équipe d'infirmières ;
- 3° Un service de P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) ;
- 4° Un service d'hygiène scolaire.

Mme BONNET, assistante sociale communale, s'intéresse tout particulièrement aux problèmes sociaux :

- les anciens,
- les personnes aux ressources insuffisantes ;
- les malades, les infirmes,
- et, finalement, les familles ne relevant d'aucun service social ou ne bénéficiant d'aucune aide publique.

Des permanences sont assurées tous les matins :

- A LA MAIRIE**, bâtiment annexe : les mardi, jeudi et samedi.
- A LA CARTERIE**, rue Chupiet (rez-de-chaussée) : les mercredi et vendredi.

D'autre part, Mme GENDRONNEAU, infirmière principale, assistée de quatre infirmières diplômées, prépare et organise toutes les vaccinations (scolaires, pré-scolaires et post-scolaires).

De plus, cette équipe d'infirmières assure les piqûres et les soins médicaux à tous les habitants de la ville, soit à la permanence de la Carterie, rue Chupiet (1<sup>er</sup> étage), permanence fonctionnant tous les jours ouvrables, comme les services de la Mairie, soit, pour les personnes ne pouvant se déplacer, à domicile. Les soins à domicile sont permanents ; en dehors des heures d'ouverture des bureaux, les nom et adresse de l'infirmière de garde sont affichés à la Carterie.

Enfin, la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) ressort du service social de la C.R.I.F.O.

Cette P.M.I. tient permanence tous les matins, dans le bâtiment communal de la rue Alexandre-Huchon.

La P.M.I. tient également permanence les lundi après-midi et vendredi matin dans un local de la Maison Familiale, sis 9, allée du Pellerin, Château de REZÉ.

Le même service C.R.I.F.O. organise, en plus des consultations de nourrissons dans le bâtiment communal, 36, rue Alexandre-Huchon, les mercredi et vendredi après-midi de 14 à 17 heures.

Enfin, des consultations de nourrissons fonctionnent à la Mairie de REZÉ (bâtiment annexe) les deuxième et quatrième mardi de chaque mois, de 15 à 17 heures.

Ajoutons encore que l'Hygiène scolaire s'occupe des visites médicales de tous les enfants fréquentant les écoles.



OPTIQUE

ACOUSTIQUE

**Claude Baron**

31, Rue Jean-Jaurès - 44 - REZÉ

Téléphone 71-28-83

## VOILERIE GUITTENY

113, rue A.-Briand  
REZÉ - 44



STORES — TOILES  
BACHES — BARNUMS — GRÉEMENTS

## en cas d'urgence...!

**POMPIERS DE NANTES** : Caserne Cdt-Gouzé. Tél. 18 - 74-12-34.  
74-37-46.

**POLICE-SECOURS** : Nantes. Tél. 17.

**COMMISSARIAT DE POLICE DE REZÉ**, Allée de Touraine.  
Tél. 75-61-55.

**GENDARMERIE** : Pont-Rousseau-Rezé, rue Pierre-Brossolette.  
Tél. 75-65-76.

### MEDECINS

Docteur ABIVEN Jean-Claude, 81, rue J.-Jaurès. Tél. 75-69-40.  
Docteur ANGEBAULT, 36, av. Libération. Tél. 75-63-48.  
Docteur BRITON G., 42, rue Vigier. Tél. 75-65-35.  
Docteur DAVID J., 5, rue Chupiet. Tél. 75-63-06.  
Docteur EVAÏN, 14, rue Chupiet. Tél. 75-68-36.  
Docteur FARGIS, 56, rue Lt-de-Monti. Tél. 75-62-97.  
Docteur FERTIL, 93 bis, rue Thiers. Tél. 75-65-59.  
Docteur GROLIER R., 26, av. R.-Guy-Cadou. Tél. 75-66-44.  
Docteur GRUNWALD, rue Balinière. Tél. 75-68-60.  
Docteur MAZERON Pierre - Docteur MAZERON Jacqueline,  
55, rue Jean-Jaurès. Tél. 75-65-01.  
Docteur MECHINAUD, 18, rue Chêne-Creux. Tél. 75-62-89.  
Docteur SEIDNER, Imm. Le Corbusier. Tél. 71-43-36.  
Docteur TRIBON J.-C., Château de Rezé. Tél. 71-79-54.  
Docteur ZEILER, rue G.-Boutin. Tél. 75-68-59.

### PHARMACIENS

Pharmacie AUBRON L., 1, r. de-Lattre-de-Tassigny. Tél 75-68-86.  
Pharm. BONHOMME, 92, rue A.-Briand. Tél. 75-63-10.  
Pharmacie EON, Trentemoult. Tél. 75-63-43.  
Pharmacie LEGRAND-LEHAY, 75, rue Thiers. Tél. 75-69-22.  
Pharmacie NEXER, La Croix-de-Rezé. Tél. 4 à Rezé.  
Pharmacie OGER, 86, rue J.-Jaurès. Tél. 75-68-23.  
Pharmacie PRIGENT, 48, rue A.-Lorraine. Tél. 75-64-31.  
Pharmacie ROBIN, 2, rue Frères-Tendron. Tél. 41 à Rezé.  
Pharmacie SPARFEL, Centre commercial Château de Rezé.  
Tél. 73-12-46.

### INFIRMIERES MUNICIPALES (La Carterie)

M<sup>mes</sup> GENDRONNEAU, Infirmière principale. Tél. 75-67-33.  
PATISSOU, Infirmière »  
BARON, Infirmière »  
M<sup>lles</sup> LABBE, Infirmière »  
JACOMO, Infirmière »

### MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

J. POTIRON, 70 ter, rue Thiers. Tél. 71-99-88.

### CHAUDRONNERIE

FER et CUIVRE  
INOXYDABLE  
SOUDURES  
EN TOUS GENRES

Tél. 75-67-29

**PAUL  
COZIC**

68, rue Aristide-Briand  
PONT-ROUSSEAU - REZÉ

## STE ALICOT

Gérants : A. LECANU, J.-C. HERVÉ

CHAMP-DE-MARS

89, rue de la Basse-Ville - REZÉ

Tél. 75-62-24

Rezé-lès-Nantes

NANTES



### TAXIS

ALBERT (et ambulancier), rue Lemerle. Tél. 75-66-78. ....  
BERNARDEAU (et ambulancier), Château-Bougon. Tél. 75-61-21.  
CHENE, 13, rue Brossolette. Tél. 71-90-81.  
GRAVOUIL, 28, av. R.-Guy-Cadou. Tél. 71-77-80.  
JAUNAY (et ambulancier), Quai M.-Boissard. Tél. 75-67-15.  
PICHON (et ambulancier), 84, rue de la Marrière, NANTES  
(Station Trois Moulins).  
RABALLAND, 17, rue J.-Bte-Vigier.  
SEVESTRE, Place du Marché. Tél. 73-37-17.

### POSTES MUETS P. et T.

Château de Rezé, - poste muet.  
Bureau des P. et T. de Rezé, place du Marché. Tél. 75-65-42.  
Receveur Rezé : M. HENAFF. Tél. 75-60-15.  
Rue Jean-Jaurès - Poste muet.

### CABINES

REZÉ A. — Maison Radieuse. Tél. 75-66-90.  
REZÉ B. — Trentemoult. Tél. 75-69-59.  
RAGON. — Tél. 75-63-66.

### SERVICES DE SECOURS

E.D.F. et G.D.F. : 57, rue Thiers. Tél. 75-68-11.  
Compagnie des Eaux : 54, rue Jean-Jaurès. Tél. 75-66-32.  
Gendarmerie : Rue Pierre-Brossolette. Tél. 75-65-26.

PÂTISSERIE - CONFISERIE  
GLACES

**J. DENIS**

1, place J.-B. Daviais  
REZÉ-LÈS-NANTES  
(Loire-Atlantique)



# Clairette

Siège social et Usine :

Rue J.-B.-Vigier - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 71-02-79

PLUS DE 100 MAGASINS ET DÉPÔTS A VOTRE SERVICE DANS LA RÉGION

BLANCHISSERIE

NETTOYAGE A SEC

TEINTURES

## LE BUDGET COMMUNAL

Notre commune, vue sous l'angle du Service public, peut être comparée à une entreprise de forte taille.

En effet, elle emploie directement environ 150 personnes et participe indirectement à la rémunération d'un nombre de fonctionnaires sensiblement égal.

D'autre part, elle dispose d'un patrimoine immobilier considérable (terrains, bâtiments communaux, écoles, réseaux de voirie, d'assainissement, d'éclairage, etc...), se chiffrant par milliards d'anciens francs.

De même, la valeur de ses biens mobiliers et matériels est à la même échelle.

Enfin, les nécessités de la vie moderne font croître plus rapidement les besoins collectifs que ceux des particuliers. Aussi, il importe à la commune d'entreprendre des investissements toujours plus importants destinés à répondre aux aspirations collectives de ses administrés, telles que : terrains de sports, Maisons de Jeunes, Maisons de retraites, Centres sociaux et culturels, etc...)

Il est évident que la gestion de tout ceci ne peut s'improviser au jour le jour. La Municipalité doit, à l'avance, prévoir ses obligations et ses objectifs, de même que les moyens propres à y faire face. Engagements et moyens sont traduits en chiffres, au fur et à mesure de leur énumération, et leur mise en ordre constitue le budget communal. Celui-ci est établi pour une année.

### QUI PRÉPARE LE BUDGET COMMUNAL ?

C'est le Maire, aidé en cela par l'Administration dont il est le chef, qui établit le projet de budget.

Ce projet est ensuite soumis à l'examen de la Commission des Finances du Conseil municipal. Cette dernière le discute en détail et, le cas échéant, y apporte des modifications.

Après quoi, l'Assemblée plénière du Conseil municipal en délibère à son tour et prononce son adoption.

Enfin, une fois adopté, le budget est soumis à l'approbation du Préfet qui veille à la régularité des opérations projetées et à l'équilibre financier de l'ensemble.

Toutes ces formalités accomplies, le budget devient le cadre obligatoire de toutes les activités de la commune durant l'année.

### COMMENT EST ÉTABLI LE BUDGET ?

Il est divisé, d'abord, en deux sections : l'une pour le Fonctionnement, l'autre pour les Investissements.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :** Elle recense toutes les dépenses et recettes courantes indispensables à la bonne marche des services en activité. On y trouve notamment :

- la rémunération des personnels communal et assimilé ;
- les dépenses d'entretien des bâtiments et locaux ;
- l'entretien de la voirie et des réseaux, la salubrité publique ;
- les fournitures de matériel et de mobilier ;
- les fournitures de produits consommables (chauffage, éclairage, eau, etc...);

### ATELIER D'HORLOGERIE

Mouvements électriques secteur et à piles - Réveils, etc...  
Spécialiste des pendules anciennes

### Joseph PALUSSIÈRE

40, rue Victor-Hugo — REZÉ 44 NANTES  
Réparations garanties — Vente sur choix

MONTRES  
PENDULES

- les participations en subventions : Police, Pompiers, Santé, P. et T., Aide sociale, Sociétés locales, etc...
- le remboursement des emprunts en capital et intérêts (ces emprunts ayant servi à la création des investissements);

Les recettes correspondantes ont pour origine :

- les taxes communales, dont les taxes locale et de voirie ;
- les participations diverses de l'Etat, sous forme de subventions ;
- les recettes pour services rendus ;
- les loyers et autres revenus du patrimoine.

Malheureusement, pour la plupart des communes dont nous sommes, ces recettes sont toujours insuffisantes. Il existe donc un déficit que le Conseil municipal doit combler en votant des « centimes ». Les contribuables retrouveront ceux-ci sous forme de contributions foncière ou mobilière pour les uns, de patente pour les autres.

A titre d'exemple, le budget de fonctionnement de REZE comporte, pour l'année 1966 :

En dépenses . . . . . 5 581 422 F  
En recettes . . . . . 2 954 305 F

Le déficit de 2 627 117 F sera couvert par les contributions ci-dessus énumérées.

**SECTION DES INVESTISSEMENTS :** Elle concerne tous les projets de création déjà votés par le Conseil municipal. Ces projets peuvent figurer pour leur totalité ou être présentés par tranches annuelles.

A REZE, on y trouve entre autres :

- les acquisitions de terrains à bâtir ;
- la construction des groupes scolaires primaires ;
- la participation communale à la création du C.E.S. et du Lycée technique ;
- la construction du Centre social, de la Maison de Jeunes, du Foyer pour personnes âgées ;
- les aménagements du Parc des sports et du nouveau cimetière ;
- la réalisation d'une nouvelle tranche du réseau d'assainissement ;
- la construction du futur Centre administratif ;
- les grosses réparations de la voirie urbaine.

Les moyens financiers pour réaliser ces projets sont de deux sortes :

- les subventions de l'Etat et autres collectivités publiques ;
- les emprunts près des organismes financiers publics.

Le budget d'investissement à REZE, pour l'année 1966, se résume de la façon suivante :

Dépenses . . . . . 29 110 000 F  
Recettes . . . . . 28 700 000 F

Soit un déficit de 410 000 F mis à la charge du budget de fonctionnement.

Hâtons-nous d'ajouter que ce budget d'investissement a, surtout, une valeur indicative. En effet, l'octroi des subventions et emprunts dépend, avant tout, de l'Etat représenté par ses diverses grandes Administrations. Nous comptons de trois à cinq ans de délai entre le dépôt d'un projet et la mise à notre disposition des crédits permettant de le réaliser.

En outre, la politique financière nationale a une influence capitale sur celle des communes. C'est une sujétion qui pèse de plus en plus lourd sur les actions menées par les municipalités, quel que soit leur bon vouloir ou leur esprit d'entreprise.

### CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE NANTES

8, rue de Bréa - Tél. 71-42-54  
BUREAUX URBAINS : REZÉ-PIRMIL, 19, rue Dos-d'Ane  
Centre Commercial du Château de REZÉ  
ouverts du mardi au samedi inclus  
de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h  
— toutes opérations comme à la caisse centrale —

COUVERTURE

ZINGUERIE

PLOMBERIE

INSTALLATIONS SANITAIRES — CHAUFFAGE CENTRAL

Maison fondée en 1898

## MARCEL GRIPPAY

80, rue Jean-Jaurès -- Pont-Rousseau -- REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) -- Tél. : 75-65-75

## L'URBANISME

Une commune dont la population a doublé en moins de vingt ans pose de sérieux problèmes à l'urbaniste, surtout lorsque tout laisse prévoir un développement plus spectaculaire encore dans les années à venir.

Tel est le cas de REZÉ qui doit, tout en conservant et en aménageant un patrimoine témoin du passé, rechercher pour l'avenir les solutions humaines qui en feront une cité fonctionnelle et, espérons-le, pleine de charme.

Examinons, les uns après les autres, les grands problèmes que pose l'urbanisme de notre cité.

### I. — EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

C'est après la dernière guerre que fut décidée pour REZÉ la construction d'un réseau séparatif. Cela signifie qu'en fait deux réseaux, l'un d'eaux pluviales, l'autre d'eaux usées, c'est-à-dire ayant servi à tous usages domestiques, cheminent concurremment dans nos rues.

Pourquoi n'avoir pas créé un seul réseau absorbant à la fois eaux pluviales et eaux usées ? Tout simplement parce que :

— d'une part, le valonnement de la commune ne permet pas d'évacuer directement ces eaux d'origines diverses en aval de notre ville, c'est-à-dire vers l'Île Cheviré, sans station de pompage intermédiaire ;

— et que, d'autre part, il eut été peu rationnel et très coûteux de pomper pendant les grosses averses d'énormes quantités d'eaux pour les refouler très loin, alors que les rives de la Sèvre ou de la Loire pouvaient parfaitement les accueillir sans danger pour les riverains.

### A) RÉSEAU D'EAUX USÉES

Deux stations de pompage existent actuellement, drainant vers elles un réseau déjà fort dense d'eaux usées.

1° La première, rue Alsace-Lorraine, qui récolte les eaux de tout le secteur de PONT-ROUSSEAU et les refoule vers TRENTEMOULT par les rues Victor-Hugo, Henri-Barbusse, Emile-Zola, centre de REZÉ et rue Général-Leclerc.

2° La seconde, à TRENTEMOULT, qui récolte les eaux usées de cette agglomération dont la trop faible altitude ne permet pas un écoulement en pente naturelle vers l'Île Cheviré.

Une troisième station de relèvement des eaux usées devra être construite à La Morinière pour assainir les secteurs du Chêne-Gala, de La Morinière et des Naudières. Déjà l'amorçage du réseau de desserte de ces différents secteurs est

prévu dans les projets d'assainissement déposés à la Préfecture depuis 1964. Bien entendu, un tel réseau ne peut être construit que par tranches successives, bien qu'il bénéficie d'une subvention de l'Etat égale à 20 % de son prix. A noter que le prix de revient du mètre linéaire de réseau d'eaux usées est d'environ 150 francs, ce qui est une somme évidemment considérable, si l'on tient compte de la longueur du réseau, soit 34 km.

### B) RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

La Mairie reçoit souvent les doléances vives et malheureusement justifiées de Rezéens qui se plaignent que leur terrain, voire leur habitation, soient inondés au moment des grosses averses, ce qui ne se produisait pas jusqu'à ces dernières années.

Cet état de choses tient au fait que les constructions nouvelles imperméabilisent le sol qui n'absorbe plus la pluie comme le faisaient les cultures. Aussi, malgré 14 km de collecteurs d'eaux pluviales d'un diamètre variable allant de 30 cm à 1,80 m, y a-t-il encore des points particulièrement délicats, tels que la rue des Champs-Renaudin.

Pour pallier cette situation et permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales dans les aqueducs existants, une équipe d'entretien de deux hommes a été prévue.

### II. — CIMETIÈRES

Les cimetières actuels, avec l'accroissement de la population, sont devenus insuffisants.

Un troisième cimetière sera prochainement aménagé sur un terrain acheté à cet effet à La Jaguère-La Classerie, mais il ne pourra être réalisé que lorsque la commune aura obtenu subventions et emprunts nécessaires, car les travaux qu'il entraînera seront extrêmement coûteux (drainage, allées, parkings, clôtures, logement du gardien).

En attendant cette réalisation, le remodelage de l'entrée du cimetière de REZÉ a été entrepris.

### III. — ESPACES VERTS

Font actuellement l'objet de travaux ou seront entrepris très prochainement :

a) l'aménagement de la pointe de Monti au Château de REZÉ où un parc prévoyant l'implantation de la future mairie vient d'être ouvert au public ;

b) de petits espaces verts sont en cours de réalisation à La Galotière et rue du Château-d'Eau ;

### COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE

## René CORBIER

13, rue Octave-Rousseau -- REZÉ

(Entre Mairie et château de Rezé)

INSTALLATIONS

RÉPARATIONS

### PEINTURE — VITRERIE

Papiers peints  
Décoration

Tél. 71-28-09

## R. Buord

1 bis, rue Mazureau

REZÉ (L.-A.)



## Entreprise NOUËL

3, rue du Grand-Tertre BOUGUENAIS -- Tél. . 22

CARRIÈRES DES PONTRAUX  
BOUGUENAIS -- Tél. : 14

CARRIÈRES DE LA GERBAUDIÈRE  
St-PHILBERT-de-BOUAINE (Vendée) - Tél. 20

## ROUTES & BATIMENTS DE L'OUËST

Société Coopérative de Production Ouvrière, Anonyme  
à Personnel et Capital Variables — Fondée en 1933

### TRAVAUX PUBLICS

Voirie - Assainissement  
Pavages en tous genres

Siège social : 26, rue Louis-Blanc, 26

NANTES (Loire-Atl.)

Tél. : 71-47-65 et 66

### MAÇONNERIE

BÉTON ARMÉ

### TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

PAVAGES - ROUTES - CANALISATIONS  
Lotissements - Viabilité - Assainissement  
Terrassements - Bordures en tous genres  
Dallages

### Entreprise Paul BRETON et Fils

Bureau : 58, rue Aristide-Briand

REZÉ - 44

Téléphone : 75-61-76

### MENUISERIES - CHARPENTES - ESCALIERS

Société anonyme Coopérative Ouvrière  
de Production

### MENUISIERS CHARPENTIERS NANTAIS



LA ROBINIÈRE-EN-RAGON

REZÉ-LÈS-NANTES

Tél. : 16 Ragon

## ENTREPRISE BRINGER et TONDUT

7, RUE CHARLES-PERRAULT

REZE - les - NANTES (44)

Téléphone : 75-62-36

## MAGASIN - CELAMOD BUAUD-BATTUT

15, rue A.-Briand  
PONT-ROUSSEAU - REZÉ

Gaines et soutiens-gorge - Robes - Manteaux - Bonneterie - Articles de grandes marques  
Gelinette - Vitos - Elbe - Valisère - Vêtements - Sous-vêtements

Spécialité d'articles pour enfants

5 % de remise aux familles nombreuses

c) la réorganisation du parc de la Houssais qu'a précédée la pose de grillages destinés à empêcher que ce terrain ne se transforme en une vaste zone disgracieuse, est entreprise. Elle se poursuivra au cours des prochains mois ;

d) enfin, un nouveau parc situé entre la Cité technique et l'église du Château de REZÉ sera aménagé à partir de l'automne prochain.

### IV. — ECLAIRAGE PUBLIC

Un important effort a été réalisé au cours des dernières années pour substituer aux lampes traditionnelles des appareils plus modernes.

La rue des Naudières vient ainsi de bénéficier de cette transformation et, actuellement, il existe 1300 points lumineux dans la commune.

L'effort de la Municipalité portera, au cours des prochains mois, sur l'aménagement de nouvelles voies en lampes à balon fluorescent.

### V. — SERVICE DES EAUX

Le nombre des abonnés au service des eaux est passé de 3792 à 6553 de 1955 à 1964, et pendant cette même période la consommation, qui était de 355169 m<sup>3</sup> en 1955, est elle-même passée à 845993 en 1964.

Grâce à la construction du château d'eau du Haut-Landreau, la disette que nous avons connue il y a quelques années ne s'est pas renouvelée, malgré cette extraordinaire augmentation. Mais de nouveaux travaux devront être entrepris pour éviter de voir à nouveau les robinets se tarir en été.

### VI. — ABRIS

La construction d'un abri, place du Château-de-Rezé, sera chose faite avant la fin de l'année.

Par ailleurs, seront sans doute également prochainement réalisés, dans le même délai, deux ou trois abris moins importants, dont l'emplacement n'a pas encore été définitivement arrêté.

### VII. — ZONES URBAINES - ZONES RURALES

Le plan d'urbanisme des communes de plus de dix mille habitants fait obligation aux municipalités de prévoir leurs besoins immédiats et futurs, tout au moins pour une période de quinze années.

Il entraîne, par ailleurs, la création de zones de densité différente :

— zones réservées à l'habitation où l'équipement fourni par la Municipalité est réalisé en priorité ;

— zones rurales réservées aux cultures ;  
— zones industrielles.

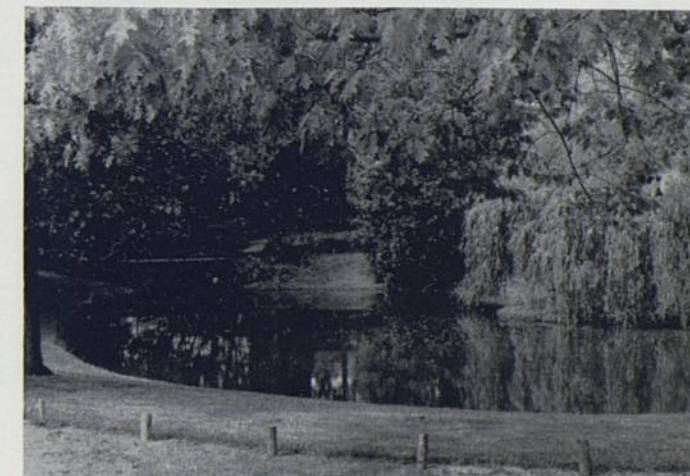
La création de ces zones entraîne bien des problèmes, tant matériels que psychologiques. Les habitants des zones rurales comprennent souvent mal les restrictions à la construction qui sont imposées à leurs terrains. Mais comment concevoir qu'un équipement suffisant (eau, gaz, électricité, éclairage, moyens de transport, groupes scolaires) puisse être réalisé dans des conditions de rentabilité satisfaisante dans une zone où les habitations sont et resteront encore longtemps clairsemées.

C'est ce qui a conduit les urbanistes à concevoir la création de zones prioritaires réservées à l'habitation, étant bien entendu qu'un jour ou l'autre les zones rurales seront elles-mêmes progressivement absorbées.

Rappelons qu'à Rezé les trois zones occupent respectivement les surfaces suivantes :

— Zone d'habitation : 800 ha ;  
— Zone rurale : 663 ha ;  
— Zone industrielle : 80 ha.

Dans les zones urbaines, de nombreux projets d'immeubles collectifs sont actuellement en cours de réalisation ou d'étude. Ils totalisent près de 1000 logements dont la construction dépend essentiellement de la situation économique et des primes qui pourront être accordées pour leur démarrage.



Le parc municipal

## ETS BERGERE

BOIS DU NORD - DE PAYS - EXOTIQUES

25, avenue A.-Briand  
REZÉ - LÈS - NANTES  
Tél. : 75-65-20

Parquets et lambris Portes isoplanes  
Panneaux contreplaqués Menuiseries préfabriquées  
Fibre de bois



# L'action sociale

La commune joue un rôle actif en matière d'aide sociale sous différents aspects.

## LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

(Tél. : 75-63-93).

Il existe obligatoirement un bureau d'Aide sociale dans chaque commune.

La création de bureaux d'Aide sociale constitue une des innovations essentielles du décret du 29 novembre 1953. Elle a été réalisée par la fusion des bureaux d'Assistance et des anciens bureaux de Bienfaisance. Ses activités sont destinées essentiellement à aider les familles en difficultés et les habitants éprouvés par le malheur.

### 1° SON ORGANISATION :

Le bureau d'Aide sociale est géré par une **commission administrative** qui comprend :

— Un **président** : le Maire ou son représentant permanent : M. MAROT, premier Adjoint au Maire de REZE.

— **Quatre membres élus par le Conseil municipal**, qui peuvent ne pas être des conseillers municipaux : Mme ROUTIER (C.M.), M. DAVID (C.M.), Mmes BILLE et LEGUEN.

— **Quatre membres nommés par le Préfet**, choisis par lui parmi les habitants de la commune s'occupant d'œuvres sociales. Au nombre de ces personnes figure, partout où il en existe, un représentant des Associations Familiales : M. NAUD, Mlle BOJU, Mmes GENDRON-NEAU et LUCAS.

La **gestion administrative** est assurée par le personnel municipal : Mme BONNET, assistante sociale municipale ; M. BRODU, responsable du bureau d'Aide sociale.

Les membres de la Commission administrative, ainsi que toutes personnes dont le bureau d'Aide sociale utilisent le concours, sont tenus au secret professionnel ; la plus grande discrétion est assurée dans ce domaine.

### 2° SES ATTRIBUTIONS :

Les attributions du bureau d'Aide sociale sont triples :

- Constitution des dossiers d'Aide sociale ;
- Action de prévoyance, d'entraide, d'hygiène sociale ;
- Coordination des activités sociales communales.

a) Toutes les demandes d'admission au bénéfice d'une forme quelconque d'aide sociale, à l'exception de l'aide sociale à l'enfance et de la lutte antituberculeuse, sont à adresser à la Mairie de la résidence de l'intéressé.

**Permanences** : Lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et 13 h 45 à 18 h 15. Samedi matin de 8 h 15 à 12 heures.

**Autres activités du bureau d'Aide sociale** :

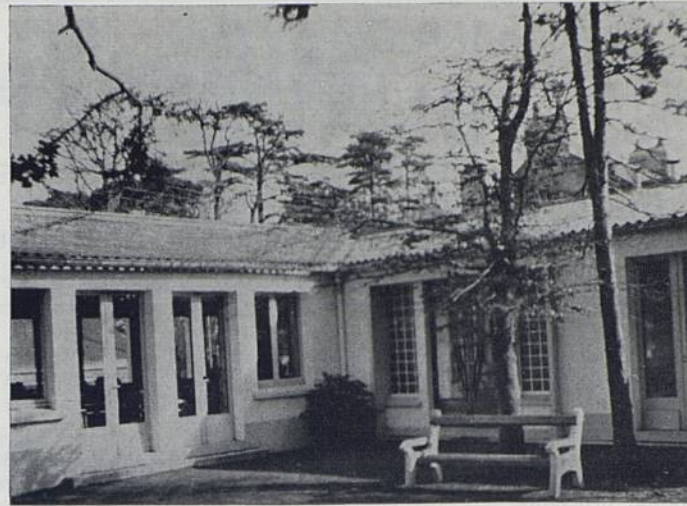
- Aide médicale ;
- Aide aux personnes âgées : à domicile, en placement familial, en placement en maisons de vieillesse ;
- Aide aux infirmes, aide à la famille ;
- Aides diverses en nature (dons de pain, de charbon) ;
- Aide aux chômeurs ne bénéficiant pas de l'A.S.S.E.D.I.C., etc...

Toutes les demandes sont examinées scrupuleusement par le bureau d'Aide sociale qui recueille tous les éléments propres à permettre à la commission de formuler un avis en connaissance parfaite du dossier. La situation de famille des demandeurs fait l'objet des vérifications indispensables. Les demandes d'aide sociale, une fois instruites, sont transmises au Préfet avec avis dans le mois du dépôt.

b) Il entre dans les attributions propres du bureau d'Aide sociale de créer et de développer les services sociaux et les œuvres sociales les plus variés.

Le bureau d'Aide sociale s'intéresse à toutes les catégories sociales : les personnes âgées, les familles indigentes, les mères célibataires, les inadaptés sociaux, les adolescents en danger, requièrent toute son attention.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les créations d'équipement à caractère sanitaire et social.



Le foyer des vieux - extérieur

### 3° SES ACTIVITES :

**Le Foyer pour personnes âgées** : Trop souvent abandonnées, les personnes âgées restent l'objet attentif de la présente Municipalité.

— La construction du **Foyer-Restaurant** situé à la Carterie fut le départ de la matérialisation de cette aide. Une cinquantaine de personnes fréquentent chaque jour ce foyer et reçoivent pour un prix modique un repas substantiel (1 f 25 le repas et 0 f 40 pour les économiquement faibles). Le Foyer est ouvert de 8 h à 16 h 30 ; une salle de lecture et de jeux est à la disposition des utilisateurs. Des contacts sont actuellement en cours pour rendre ce foyer encore plus accueillant pour tous les anciens.

— L'ensemble **Foyer-Logements** pour personnes âgées, envisagé dès 1960, devrait passer dans le domaine des réalisations. Le terrain réservé à cet effet à Mauperthuis vient d'être acheté. La Municipalité fera tout pour que les travaux de construction soient poussés activement dans un avenir prochain. Nos anciens pourront y trouver des logements individuels, avec restaurants, centre social et infirmerie.

**SOINS A DOMICILE ET PIQURES** : Le Service municipal des piqûres a pris une extension considérable qui nous vaut le concours de quatre aimables, dévouées et compétentes infirmières.

Pour aider un peu plus la population laborieuse de la commune, la Municipalité a passé une convention avec la Sécurité Sociale. Cette convention laisse seulement à la charge des assurés le ticket modérateur.

Les Services de Vaccinations pour Nourrissons, piqûres, consultations et enseignement ménager fonctionnent normalement dans un local clair et agréable édifié à la Carterie, rue A.-Huchon.

### HORAIRES DES PERMANENCES SOCIALES

#### SERVICE MEDICO-SOCIAL « LA CARTERIE »

Téléphone : 75-67-33

1. - **Service des Piqûres** : Permanences du lundi au vendredi de 10 h à 12 h, de 17 h à 19 h, samedi 10 h à 12 h, 17 h à 17 h 30, dimanche 11 h 30 à 12 h.

2. - **Service des Vaccinations** : Renseignements et inscriptions seulement : 8 h 15 à 12 h et 13 h 45 à 18 h 15, sauf le samedi après-midi. Les vaccinations ne se font que sur convocations.

3. - **Consultations des Nourrissons** : Permanences tous les matins de 9 h 30 à 11 h.

Consultations : mercredi : 14 h à 17 h, vendredi : 15 h à 17 h.

4. - **Enseignement Ménager** (Mme ALBERT)

Lundi : 14 h 15 à 16 h 45.

Mardi : 14 h 15 à 16 h 15 et 18 h 30 à 21 h.

Mercredi 14 h 15 à 17 h 15 et 18 h 30 à 21 h.

Jeudi : 18 h 30 à 21 h.

5. - **Assistante sociale** (Mme BONNET)

a) A la Carterie :

Lundi : 8 h 15 à 12 h.

Mercredi : 8 h 15 à 12 h.

Vendredi : 8 h 15 à 12 h.

b) A la Mairie : les mardi, jeudi, samedi, de 8 h 15 à 12 h.

## Les Fils de F. et L. CHAMPENOIS

CHARBONS -- FUEL

44, boulevard Prairie-au-Duc - NANTES  
9, rue Racine - NANTES  
2, rue des Chevaliers - LA Hte-ILE-REZE  
Tél. 71-36-60 (3 lignes groupées)

## MÉCANIQUE GÉNÉRALE

TOUR FRAISAGE - AJUSTAGE - FERRONNERIE  
Portails - Vérandas - Balcons - Rampes  
Fer forgé

**Serge DELFORGES**

123, rue du Genétais — R E Z É  
dévis sur demande

# GÉNÉRAUX

## RENSEIGNEMENTS

28 419 habitants au recensement officiel de 1962 (environ 32 000 au 1<sup>er</sup> janvier 1966).  
Superficie : 1 543 hectares.  
Densité au km<sup>2</sup> : 1,944.

**Mairie** : Place J.-B.-Daviais. Tél. : 75-63-93 et 75-68-62.

**Perception de REZÉ** : 1, allée du Pellerin. Inspecteur central du Trésor : M. SEMELIER. Tél. : 75-67-01.

**Permanence des Allocations Familiales** : Le premier vendredi de chaque mois, 9, allée du Pellerin.

**Contributions Directes** : Caserne Cambronne, NANTES. Tél. : 74-37-54.

**Contributions Indirectes** : Caserne Cambronne, NANTES. Tél. : 74-24-11.

## Jean LE BERRE

Assureur Conseil

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES

Incendie - Accidents - Responsabilité civile  
Vol - Vie - Yachting

Passage Pommeraye - NANTES - ☎ 71-04-18

**Caisse d'Epargne de Nantes** : Bureau, Château de Rezé.  
Tél. : 71-04-82.

**S.N.C.F.** : Gare de Pont-Rousseau. Tél. : 75-65-24.

**S.N.C.F.** : Renseignements NANTES-Orléans. Téléphone : 74-23-00.

**Ponts et Chaussées** : Subdivision, place du Marché, REZÉ. (M. DANILLO, ingénieur T.P.E.). Téléphone : 71-12-38.

### Marchés :

REZÉ-Centre : tous les dimanches matin.

Château de Rezé : tous les mardis matin.

Pont-Rousseau : tous les vendredis matin.

**Notaire** : Maître LEBEAUPIN, 13, rue Alsace-Lorraine. Tél. : 75-60-52.

**Huissier** : Maître ARRIBE, 55, rue Thiers. Téléphone : 75-65-32.

### Banques :

CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, 1, rue Alsace-Lorraine. Tél. : 75-63-64.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, avenue de la Libération. Tél. : 75-62-65.

CRÉDIT LYONNAIS (Château de Rezé). Téléphone : 71-50-16.

B.R.B.A., 25, rue Alsace-Lorraine. Tél. : 73-29-54.

**Préfecture** : Tél. : 73-12-00.

**Renseignements postaux** : Tél. : 75-65-42.

**Clinique Saint-Paul** : Rue Félicien-Thomazeau. Téléphone : 75-62-28.

### Chirurgiens-dentistes :

BOISYVON, 117, rue A.-Briand. Tél. : 75-67-34.

BOJU, 90, rue Jean-Jaurès. Tél. : 71-51-99.

CHANTEBEL, place du Château. Tél. : 71-09-90.

CHOPIER, avenue de la Libération. Tél. : 75-66-09.

LACHUER, avenue de la Libération. Tél. : 75-66-09.

LATOURE, avenue Ratiat. Tél. : 75-64-49.

LE GRAND, 75, rue Thiers. Tél. : 75-60-96.

PETIT, Pont-Rousseau. Tél. : 75-65-97.

### Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme HEREL-BRETON, 19, rue Madame-Curie. Tél. : 73-10-71.

M. CHRETIEN, 5, rue Camille-Jouis.

M. POTIRON, 60 ter, rue Thiers. Tél. : 71-99-88.

**Maternité heureuse** : Tous les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30, salle municipale, rue Victor-Fortun.

### ● Monuments funéraires en tous genres ●

GRANIT - CIMENT - SIMILI-GRANIT  
CAVEAUX ET TRAVAUX DE CIMETIÈRES

**CLÉMENT NOËL**

38, rue Félicien-Thomazeau - Tél. 73-21-87  
PONT-ROUSSEAU



# B. R. B. A. BANQUE RÉGIONALE BRETAGNE-ATLANTIQUE

NANTES 17, rue Racine - CHANTENAY 81, boulevard de l'Égalité - REZÉ - 25, rue Félix-Faure **TÉL. 73.29.54**

AURAY  
CONCARNEAU  
DOUARNENEZ  
LANESTER  
LORIENT  
PONTIVY  
PONT-L'ABBÉ  
QUIMPER  
QUIMPERLÉ  
ST-NAZAIRE  
VANNES...

## ENFIN ! L'ÉPARGNE - LOGEMENT

votre épargne  
+ notre crédit  
= votre logement

Une formule nouvelle, populaire,  
qui révolutionne le financement de la construction.  
UNE SEULE BANQUE - TOUS LES SERVICES !

et dans toutes les villes de France,  
les Guichets des Banques affiliées au

► **CRÉDIT POPULAIRE DE FRANCE**



## CLAUDE JOUBERT

MAÇONNERIE - RAVALEMENT  
BÉTON ARMÉ

46 bis, rue J.-B. Vigier  
PONT-ROUSSEAU  
(Loire-Atlantique)  
Tél. : 71-58-81

VENTE - RÉPARATIONS - DÉPANNAGE MÊME DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

FERMÉ LE LUNDI

## SUD-AUTOMOBILE

### A. MENANT

BAR - DÉGUSTATIONS

59, rue Ch.-Rivière

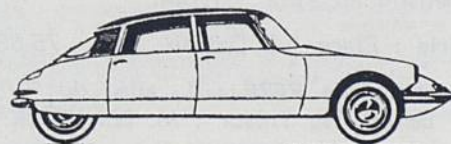
Route de La Rochelle

Tél. 71-23-86

REZÉ (Loire-Atlantique)



Agent **CITROEN**



MANUFACTURE DE TUYAUX EN CIMENT — PARPAINGS AGGLOMÉRÉS  
CARREAUX ET DALLES EN MOSAÏQUE DE MARBRE — CLOTURES EN CIMENT  
BASSINS — PLANCHER OMNIA — TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

## Etablissements REFFE

45, rue Alsace-Lorraine — REZÉ — PONT-ROUSSEAU — Tél. 75-66-54 - 75-61-95

SANI - CHAUFFAGE

## L. RAYNAUD

ÉLECTRO-MÉNAGER — CHAUFFAGE — SANITAIRE  
53, rue Thiers — REZÉ (L.-A.) — Tél. 75-65-38

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

## Ets Gilbert MAINGUY

138, rue de la Fontenelle-Beautour — VERTOU (L.-A.)  
Tél. : NANTES 75-60-61 — 75-61-49

Lignes aériennes Basse et Haute Tension - Poteaux bois et béton armé -  
Canalisations souterraines - Eclairage public - Poste de transformation -  
Équipements Industriels - Installations Habitations - Immeubles et  
Magasins - Services Dépannage et Entretien, etc...

# L'HABITAT

LA SOCIÉTÉ  
D'ÉCONOMIE MIXTE  
IMMOBILIÈRE  
DE LA VILLE DE REZÉ



Immeuble de la S.E.M.I.

Le bulletin municipal de juin 1962 annonçait la création d'une Société d'économie mixte immobilière, à majorité communale, pour construire environ 620 logements en accession à la propriété.

Cette Société fonctionne effectivement et a comme actionnaires :

- La ville de REZÉ
- les Etablissements Paul GRANDJOUAN
- la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique
- le Comité interprofessionnel du logement

— la société l'Auxiliaire de la construction immobilière à Paris.

Dans le conseil d'administration, la ville de REZÉ est représentée par :

MM. PLANCHER, Maire et Président de la Société,  
Pierre MAROT, premier adjoint,  
André LOUET, adjoint,  
Maurice SAVARIAU, Conseiller municipal,  
Secrétaire : M. Jean HAL, Secrétaire général de la Mairie.

La construction de ces logements dits « LOGECOS » est réalisée par tranche et une convention de construction lie la Société à l'Auxiliaire de la construction immobilière à Paris.

## QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

Fournitures pour Ameublement  
et Bâtiment OUTILLAGÉ

## Ets CHEVALIER Père et Fils

S.A.R.L. au Capital de 600 000 F

93, rue Jean-Jaurès - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 75-69-10

R.C. Nantes 65 B 49

C.C.P. Nantes 201-27





**SAVONNERIE** clair **BERNARD**

1, rue des Chevaliers  
REZÉ-LÈS-NANTES  
téléph. : 75-68-61

**PERDRIX**



MAÇONNERIE — RAVALEMENT

**HERVE BREGER**

32, rue Victor-Hugo  
REZÉ-LÈS-NANTES  
Téléph. : 71-67-23

**RUSTIQUE OU MODERNE**

un meuble de qualité, s'achète à

**Rezé-Ameublement**

59, rue Thiers - PONT-ROUSSEAU  
(Derrière la Poste) **Tél 73-28-93**

**DROGUERIE BORNE ENTREPRISE**

Spécialité **BATIMENTS**  
**PEINTURE - PAPIERS PEINTS**  
**VERRE - AMEUBLEMENT**



**PEINTURE - VITRERIE**  
**DÉCORATION D'APPARTEMENTS**  
**REVÊTEMENTS DE SOLS**

32, rue Victor-Fortun — R E Z É — Tél. 75-65-67

MENUISERIE — CHARPENTE

**G. CORMIER**

56, rue de l'Aérodrome — R E Z E  
téléphone : 75-61-26

**COOPÉRATIVE NANTAISE DU BATIMENT**

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ

Zone Industrielle — R E Z É  
téléph. : 74-04-60

BOIS — CHARBONS — COMBUSTIBLES — TRANSPORTS

**PAUL BINET**

7, avenue de-Lattre-de-Tassigny  
R E Z É (L.-A.)  
téléphone : 75-69-89

Chaque année, une assemblée générale délibère sur les comptes et fixe le programme de construction.

Le conseil d'administration se réunit à la mairie de REZÉ chaque fois que le besoin se fait sentir. Il suit les opérations, depuis l'établissement de l'avant-projet de construction — en passant par le difficile problème du financement — jusqu'à l'achèvement des travaux.

Une première tranche de 215 logements est complètement terminée et tous les appartements sont occupés.

La deuxième tranche de 160 logements est également achevée et tous les logécocos sont affectés.

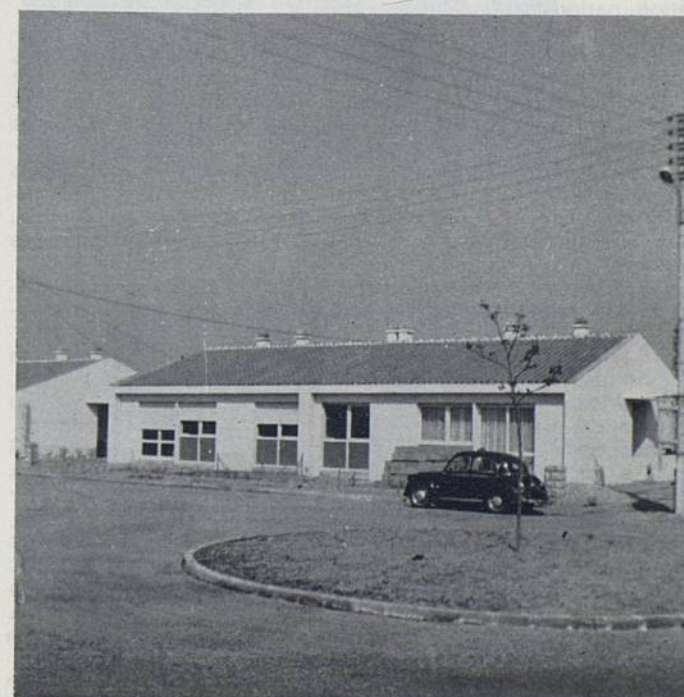
Actuellement, une troisième tranche de 70 logements est en cours de réalisation. La mise en place de son financement a été particulièrement pénible. Les primes à la construction sont difficiles à obtenir et le Crédit foncier de France n'est plus à même d'apporter une aide financière complémentaire. Il faut recourir à des organismes privés où le taux des intérêts est plus élevé et le délai de remboursement plus court.

En pratique, le délai de remboursement est ramené de 20 à 15 ans. Aussi, nous ne savons pas encore quand et comment nous lancerons la quatrième et dernière tranche d'environ 180 logements.

Pourtant, l'administration de la société mettra tout en œuvre pour essayer de réaliser également cette dernière tranche, car cette initiative municipale répond à un réel besoin, le nombre croissant des demandes enregistrées le confirme.

Notre action pour le logement social continue.

Pour les trois premières tranches, notre but a été atteint : procurer des logements décentes à la population laborieuse dans les meilleures conditions financières possibles et en dehors de tout esprit de bénéfice.



Une maison de la Coopérative ouvrière du logement

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ  
RAVALEMENTS - CARRELAGES

**Abel PIPAUD**

17, rue Lechat — REZÉ-LÈS-NANTES (Loire-Atlantique)  
Tél. : 71-90-89

PLATRERIE - FUMISTERIE - FAIENCE

**J. RABET**

28 bis, rue Roiné  
TRENTEMOULT - REZÉ (Loire-Atlantique)

*Si  
vous envisagez  
de construire*

En premier lieu, vous avez intérêt à demander toutes précisions au service technique municipal afin de connaître les différentes servitudes susceptibles de grever le terrain que vous avez choisi.

Le notaire du vendeur doit d'ailleurs vous fournir un certificat d'urbanisme où le Ministère de la Construction précise les conditions d'occupation du sol.

N'oubliez pas que toute construction quelle qu'elle soit, habitation, dépendance, mur de clôture... est conditionnée par l'obtention d'un permis de construire délivré par le Maire, mais après consultation des services départementaux de la Construction. Tous travaux exécutés sans l'autorisation administrative peuvent faire l'objet de poursuites devant les Tribunaux à la requête du Directeur départemental de la Construction. Mieux vaut donc s'entourer de toutes les garanties réglementaires.

Le service technique municipal tient à votre disposition des imprimés réglementaires, des notices de renseignements relatives à des points particuliers, tels que : assainissement, mur de clôture, etc... ainsi que les imprimés concernant les demandes d'alignement en bordure de voie publique.



**L. Pluchon** ENTRETIEN - RÉPARATIONS  
ÉLECTRO-MÉNAGERS  
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES  
27, rue Butte-de-Praud — 44 REZÉ — R.M. 1810-65

TOUTES RÉPARATIONS AUTO - POIDS-LOURDS  
VENTE NEUF ET OCCASION

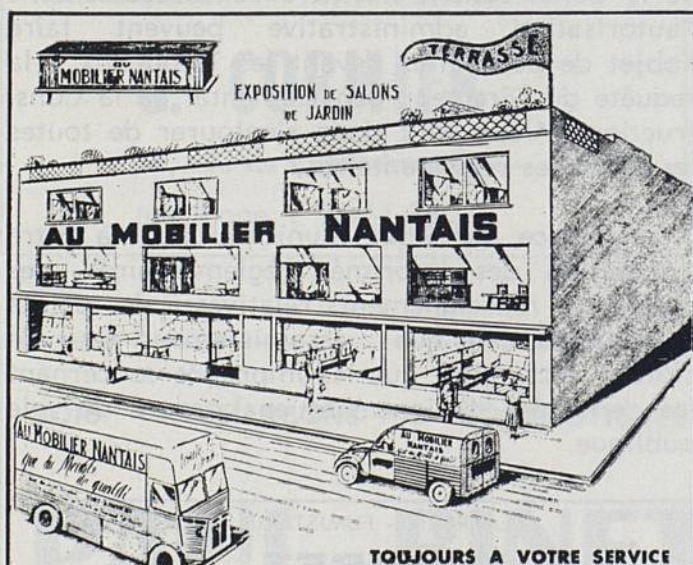
**Garage LE MOAL**  
34, rue Thiers - REZÉ-LÈS-NANTES  
Tél. : 75-65-47 R.C. 65 A 45

ENTRETIEN RADIO-TÉLÉVISION  
DÉPANNAGES APPAREILS MÉNAGERS  
Électriques - Gaz - Mazout

**Claude COUPRIE**  
1, rue Joseph-Turbel — Tél. 75-60-34  
PONT-ROUSSEAU - REZÉ (L.-A.)

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES  
SODAS — SIROPS

**L. CORMERAIS**  
28, rue Félix-Faure  
téléphone : 75-65-89  
PONT-ROUSSEAU



EXPOSITION DE SALONS  
de JARDIN

**AU MOBILIER NANTAIS**

TERRASSE

TOUJOURS A VOTRE SERVICE

25, Rue Aristide Briand à **REZÉ** - tél. 75.66.95

**JANY** CENTRE COMMERCIAL du CHATEAU de REZÉ  
LE CHAUSSEUR  
de l'homme, de la femme, de l'enfant, vous propose  
des marques - de la qualité - des prix

**LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Une maison d'autrefois, à l'angle du grand carrefour Mont-Victor-Fortun, sur la route de l'aérodrome, auprès du ruisseau de la Balinière qui murmure dans un profond fossé, a été aménagée, il y a quelques années, pour abriter provisoirement la BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Jusqu'en 1958, celle-ci se « cachait », si l'on peut dire, dans un local situé au premier étage de la salle, 40, rue Jean-Jaurès, local exigu ne répondant pas à son fonctionnement normal.

L'Administration municipale, portant son effort de modernisation dans tous les domaines, a rénové la bibliothèque, et le nombre des lecteurs est passé de 28 en 1958 à 450 actuellement.

Les 2 400 ouvrages, dont beaucoup étaient détériorés et inutilisables ont été remplacés ; à l'heure actuelle, plus de 5 000 volumes en excellent état garnissent les rayons modernes et, chaque année, leur nombre s'accroît de 400 à 450 livres neufs.

La « vie » de cette bibliothèque, qui est la vôtre, dépend d'une commission composée de six personnes :

- MM. MAROT, premier Adjoint, président ;
- RAFFIN, conseiller municipal, délégué titulaire ;
- DAVID, conseiller municipal, délégué suppléant.
- DAVY, directeur du C.E.S. ;
- VIAUD, directeur de l'École privée de garçons Saint-Joseph ;
- TOURILLON, instituteur retraité.

(ces trois personnes étant désignées par le Ministre de l'Éducation nationale).

Cette commission se réunit plusieurs fois par an. Elle choisit les livres en tenant compte des desiderata des lecteurs, consignés sur un livre de suggestions ou exprimés oralement au bibliothécaire. Tous les prix littéraires annuels viennent grossir la collection, ainsi que les dons de livres en bon état de quelques lecteurs reconnaissants.

La partie administrative a été confiée avec bonheur, depuis plusieurs années, à M. ALLARD, homme aimable et compétent, qui, non seulement sert « ses clients », mais aussi, aidé bénévolement par M. TOURILLON, entretient les ouvrages détériorés.

Les dépenses de fonctionnement et d'achat figurent au chapitre XXIX des dépenses du budget de la ville pour un montant de 4 600 F en 1965.

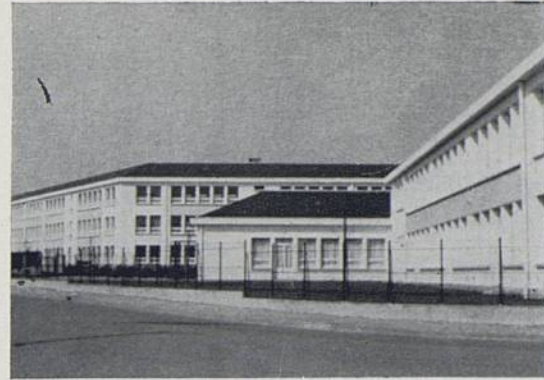
Les recettes provenant des abonnements tarifés à raison de 1 F 50 par trimestre, ainsi qu'un droit d'inscription de 1 F, sont évidemment variables, puisqu'elles sont fonction du nombre de lecteurs.

Nous écrivions au début de cet exposé que le local actuel était « provisoire ». En effet, les deux pièces aménagées dans la « vieille maison » s'avèrent trop exigües. Le futur local, actuellement en construction face à la Sécurité Sociale, sera mis en service avant la fin de l'année. Dans ce cadre neuf et moderne, les abonnés actuels s'y retrouveront avec plaisir, et notre vœu le plus cher est de voir s'agrandir la phalange de ceux qui, trouvant leur plaisir dans la lecture, viennent chercher leurs « bouquins » à leur bibliothèque, la Bibliothèque Municipale.

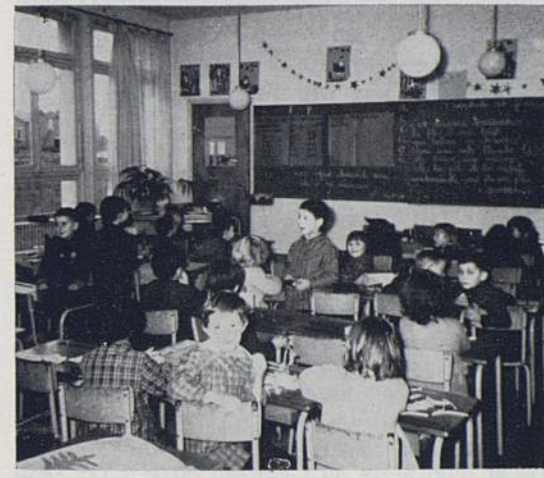
A titre d'information, nous rappelons qu'elle est ouverte le jeudi de 14 h à 16 h, le samedi de 15 h à 18 h, et le dimanche de 10 h à 12 h.

AGENCE DE LA LIBÉRATION  
**C. ROBION** Directeur - Propriétaire  
Téléph. : 75-68-10  
Av. de la Libération - PONT-ROUSSEAU - REZÉ (L.-A.)  
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET COMMERCIALES  
SPÉCIALITÉS - BOUCHERIES - CHARCUTERIES

HORLOGERIE -- BIJOUTERIE -- ORFÈVRE  
**Maison Georges LAUNEAU**  
31, rue Félix-Faure (carrefour)  
PONT-ROUSSEAU REZÉ Tél. : 75-65-71



La maternelle du château-sud



Maternelle Ouche-Dinier



Salle de jeux - Maternelle de la Maison Radieuse

MENUISERIE — CHARPENTE  
Meubles Formica et Polyrey  
**Louis BOURBIN**  
8, rue du Général-Leclerc  
REZÉ-LÈS-NANTES Tél. : 71-48-17

TRANSPORTS — CAMIONNAGE  
**Joseph RINEAU**  
3, quai de la Verdure - PONT-ROUSSEAU  
REZÉ (L.-A.) Tél. : 75-65-81

**L'ENSEIGNEMENT**  
**LES MATERNELLES**

L'école maternelle qui a pour but de donner aux enfants au-dessous de l'âge scolaire les soins que réclame leur développement physique, intellectuel ou moral, constitue un problème majeur et très souvent épineux pour les villes d'une certaine importance.

Elle n'est pas une école au sens ordinaire du mot et de ce fait, le législateur n'a pas prévu de règlements stricts ou intangibles la concernant. En dehors de son rôle pédagogique admis sans réserve par certains, discuté par d'autres, elle constitue une nécessité absolue, tout particulièrement dans les centres à densité élevée de population. Il est indéniable que les obligations, sinon les conceptions de la vie moderne poussent un nombre toujours plus grand d'enfant à la rue et la maternelle se doit de les recueillir.

Certaines communes ont délibérément ignoré ce problème, d'autres lui ont donné un commencement de solution, d'autres enfin l'ont inclus dans l'ensemble des questions scolaires au même titre que les autres ordres d'enseignement. Tel est le cas de Rezé où actuellement fonctionnent 38 classes groupant près de 1 500 élèves.

Dix-sept classes nouvelles ont été ouvertes au cours des quatre dernières années.

La maternelle du Château, aménagée dans les anciennes classes primaires de la rue de Monti, constitue avec celle de Rezé-Centre, le point noir de l'ensemble. La disposition des classes, l'exiguïté des préaux, l'impossibilité d'équiper des salles de jeux ou de repos normales, l'insuffisance des toilettes, la nature du sol même, font que cette école fonctionne dans des conditions précaires. Dès 1962, un avant-projet de transformation rationnelle a été déposé. Après de multiples rectifications, il a été enfin adopté, mais il reste à attendre la décision définitive d'approbation et de subvention.

En ce qui concerne Rezé-Centre, un projet de reconstruction a été déposé en 1963 et il a reçu un avis favorable du Comité départemental des constructions scolaires, le 10 mars 1964. Là aussi et malgré de multiples démarches, il faut attendre la décision définitive.

Un terrain jouxtant l'école des filles a été acquis pour la reconstruction de la maternelle de Pont-Rousseau qui fonctionne au Parc municipal.

En mars 1965, un avant-projet a été déposé, en tous points conforme aux exigences du programme pédagogique selon les prescriptions du service technique de l'inspection académique.

Plusieurs écoles maternelles de la commune, à savoir celles de l'Ouche-Dinier, du Chêne-Creux, de la Houssaie, de Château-Sud, sont des modèles du genre. Celles de Ragon et de Trentemoult qui sont les plus anciennes et, de ce fait beaucoup plus modestes, remplissent cependant leur tâche dans des conditions normales. Certaines améliorations devront y être apportées, nécessitées par l'accroissement constant de la population scolaire qu'elles reçoivent.

La maternelle du Corbusier, si particulière par sa conception, sa situation et son aménagement provoque chaque année l'admiration de centaines de visiteurs.

En résumé, dans ce domaine si particulier, la solution évolue beaucoup plus rapidement que dans le primaire et il faudra, dans les années à venir, faire face à de nombreux problèmes résultant de l'apport d'une population jeune modifiant profondément la structure démographique de la commune.

MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - STATION DE GRAISSAGE  
**GARAGE Claude MARIET**  
86, rue du Moulin-à-l'Huile  
REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) Téléphone : 29



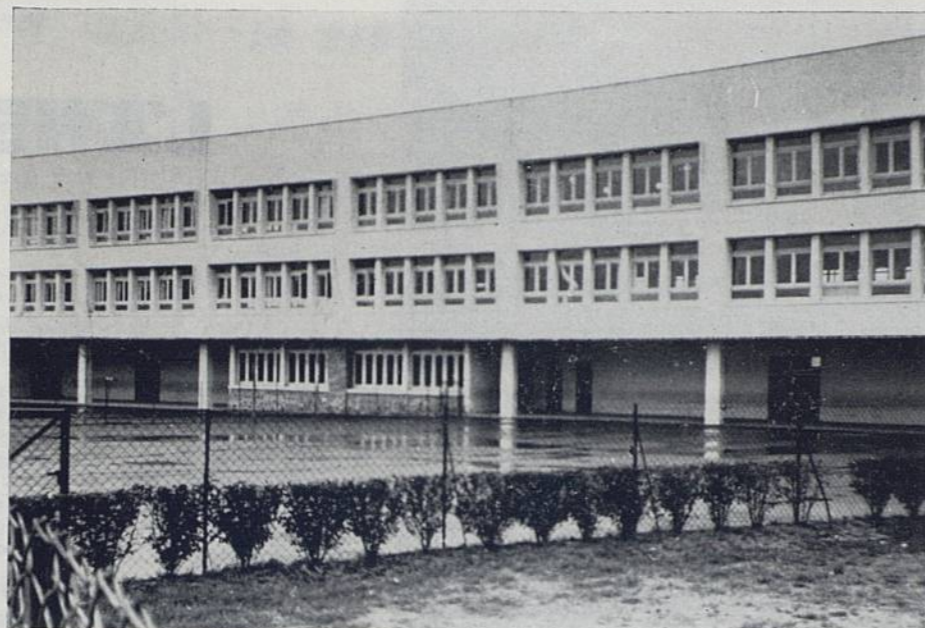
Agence exclusive : Motoculteur Labor, Motobineuse Hako  
Tondeuses à gazon - Appareils de traitement

**J. BLANCHET**

81, route de Clisson, NANTES - St-Sébastien, ☎ 75-64-82

● M A R É E E N G R O S  
Civelles - Sardines - Poissons - Coquillages  
**YVES MARTIN**  
Magasin :  
8, rue de Belfort - NANTES  
Domicile : 39, avenue des Platanes  
REZÉ-LES-NANTES Téléphone : 71-02-91

# LES ÉCOLES PRIMAIRES



Ecole primaire Chêne-Creux

La construction des grands collectifs comme Ratiatè, des vastes immeubles de la place de la Libération, de la rue Barbusse, l'implantation de l'ensemble du Château, la naissance de nombreux lotissements, tout particulièrement dans les quartiers Sud-Ouest, des centaines de maisons particulières, soit approximativement 3 200 unités de logements de tous types, ont amené l'Administration municipale à reconsidérer, voire à recréer la structure de l'enseignement primaire élémentaire à REZÉ.

En bref, et ce depuis six ans, 44 classes nouvelles ont été ouvertes, soit dans des écoles déjà existantes, soit dans des écoles nouvelles.

Actuellement, pour les établissements publics, 128 classes fonctionnent pour une population scolaire de près de 4 000 enfants.

L'importance de ces chiffres laisse aisément à penser ce qu'a été l'ampleur des problèmes qui ont été posés à la ville.

Problème de locaux, tout d'abord :

Il a fallu transformer, agrandir certaines écoles, notamment celles de RAGON, de PONT-ROUSSEAU, de REZÉ-CENTRE, de TRENTEMOULT.

Il a fallu construire le groupe du Château, garçons et filles, où 32 classes reçoivent 950 élèves. L'ouverture, dès septembre 1966, du groupe dit « Château Sud » permettra de revenir à des chiffres plus normaux pour des écoles primaires.

**M É C A N I Q U E G É N É R A L E**

USINAGE ET RÉPARATIONS  
TOUR - AJUSTAGE  
ENTRETIEN D'USINES

**A. CHARPENTIER**

Rue Fontaine-Launay - PONT-ROUSSEAU - Tél. 75-62-63

Retenez bien cette adresse :

**BAZAR GAUVIN**

11, place Pierre-Sémard - PONT-ROUSSEAU

Articles de voyages et sacs sport - Articles pour cadeaux  
Fantaisie - Maroquinerie - Parfumerie - Jouets - Jeux  
Papeterie et tous les articles pour écoliers



**PÂTISSERIE  
CONFISERIE  
GLACES**

## LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE de REZÉ PONT-ROUSSEAU

Héritier du Cours complémentaire qui, en 1955, ne comptait qu'une classe de 6<sup>e</sup> et une de 5<sup>e</sup>, il est devenu un établissement secondaire de premier cycle polyvalent comptant actuellement vingt-sept divisions échelonnées en quatre classes, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, constituées en quatre sections :

- deux de type lycée, classique ou moderne ;
- l'une de type Collège d'enseignement général ;
- l'autre, enfin, d'un type nouveau appelé « Pratique terminal » en quatrième et troisième, de « transition » en sixième et cinquième.

Cette structure est celle qui, adoptée par le Ministère de l'Éducation nationale, doit être généralisée dans toutes les zones urbaines ou mi-urbaines, mi-rurales, divisées en secteurs scolaires.

Elle doit dispenser, seule, l'enseignement « moyen » entre l'enseignement « élémentaire » donné par les écoles primaires et l'enseignement du « second cycle » des lycées classiques, modernes, techniques, qui ne recruteront bientôt plus leurs élèves qu'au niveau de la classe de seconde, ou les futurs collèges du second cycle court appelés à préparer aux différents certificats d'aptitude professionnelle (C.A.P.) en deux ans.

Dans le cadre du Collège d'enseignement secondaire, les élèves ont ainsi la possibilité d'opter entre tous les types d'enseignement qui leur étaient offerts antérieurement, soit dans les Lycées, soit dans les Collèges d'enseignement général, et de changer d'orientation à tout niveau, pendant ce premier cycle, sans être appelés à changer d'établissement.

À l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>, il sont admis sans examen en classe de seconde, dans un lycée classique, moderne ou technique, si le Conseil d'orientation du C.E.S. les en a jugés capables.

**PÂTISSERIE — GLACES**

**Claude GUILLOCHEAU**

72, rue Jean-Jaurès

REZÉ (L.-A.) — Tél. 73-25-25

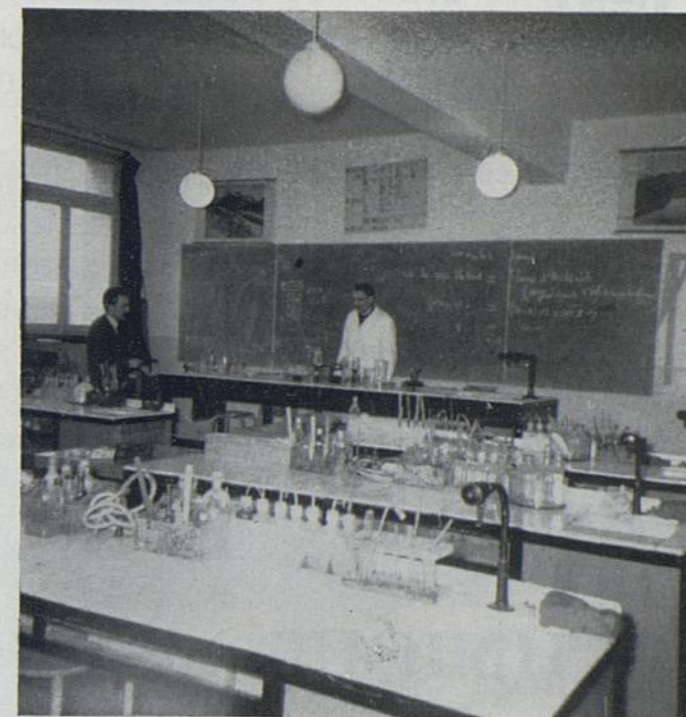
**MAÇONNERIE -- BÉTON ARMÉ -- RAVALEMENT**

**Elie DAUPHAS**

103, rue du Chêne-Creux

Téléphone : 75-67-67

44 - REZÉ-LES-NANTES



Laboratoire C.E.S.

Dans le cas contraire, ils sont soumis à l'examen suivant la même procédure que pour l'admission en classe de sixième.

Cet examen est également obligatoire lorsque les désirs de la famille ne concordent pas avec l'avis du Conseil d'orientation.

La ville de REZÉ a eu le mérite de favoriser l'ouverture d'un des premiers Collèges d'enseignement secondaire de France, dès 1964.

Cela n'a pas été sans d'importants sacrifices financiers. Pourtant, sa tâche n'est pas achevée dans ce domaine. Le C.E.S. type devrait limiter son recrutement à un secteur peuplé de 5 à 6 000 habitants, afin que l'effectif ne dépassât pas 5 à 600 élèves.

Cet effectif est déjà largement dépassé à Pont-Rousseau, aussi l'Administration municipale a-t-elle décidé l'ouverture d'un second Collège d'enseignement secondaire.

Ce nouvel établissement, qui sera mixte, pourra recevoir 1 200 élèves et sera implanté en bordure de la rue G.-Berthomé, plus exactement au lieu-dit « La Petite Lande ».

Il constituera la première étape d'un vaste plan d'ensemble qui répondra aux besoins réels et aux aspirations légitimes d'une population qui s'accroît à un rythme accéléré.

**CHARCUTERIE**

**François BRUNET**

où tout est parfait

20, rue Alsace-Lorraine - ☎ 75-67-20  
PONT-ROUSSEAU





# RENAULT

## GARAGE MOINET

 téléph. : 75-65-56Atelier agréé EXPOSITION PERMANENTE  
25, rue Jean-Jaurès - REZÉ

## LA CITÉ TECHNIQUE



La cité technique

La Cité scolaire de REZE, ouverte le 12 octobre 1962, comprend un Lycée technique nationalisé et un Collège d'enseignement technique annexé. Mixte dans toutes les spécialités, l'ensemble est dirigé par M. ANDRE, aidé de M. GRANGIER, intendant, et de M. BOINOT, surveillant général. Les ateliers sont placés sous la responsabilité de M. GRIMAUD, chef des travaux, et la surveillance générale de l'externat sous celle de Mme HENEIN.

Les effectifs de l'ensemble de la cité sont passés de 1962 à 1966 de 241 élèves à 1110, tandis que l'internat, ouvert à la Toussaint de 1963 avec 27 élèves, en compte maintenant 281, soit 124 garçons et 157 filles. Paradoxalement, et non sans inquiétude, il convient de signaler que l'établissement principal est le moins fréquenté puisqu'il n'y a que 417 élèves au Lycée contre 693 au C.E.T., ce qui traduit un malaise certain dans le recrutement et marque un manque d'intérêt de la population pour son établissement de deuxième cycle long et certainement une méconnaissance des grands avantages qu'il peut procurer sur le plan de la formation des jeunes.

Le LYCEE TECHNIQUE accueille sur dossier ou sur examen départemental les élèves des classes de 3<sup>e</sup> des Lycées, C.E.S. et C.E.G. de la région sud-Loire. Il comprend différentes sections, qui sont :

— La SECTION SCIENTIFIQUE INDUSTRIELLE conduisant les élèves, après une formation commune en seconde T, soit au Baccalauréat T, soit au *Baccalauréat de technicien des Fabrications mécaniques* et de *l'Electrotechnique*. Le premier de ces diplômés (à comparer au Baccalauréat Maths-Elem) admet

ceux qui, doués pour l'abstraction, continueront obligatoirement leurs études dans les facultés, les grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs. Le deuxième, qui remplacera l'ancien diplôme des E.N.P. dès l'an prochain, sanctionne une formation générale très supérieure à l'ancien B.E.I. allié à une formation professionnelle polyvalente aussi élevée que possible. Les titulaires de ce diplôme peuvent s'insérer dans la vie active à un niveau déjà très élevé, mais conservent également, quoique moins largement, l'accès à certaines formes d'enseignement supérieur.

— La SECTION SCIENTIFIQUE BIOLOGIQUE conduit en trois ans au *Baccalauréat de technicien de Biologie* et prépare les cadres moyens de laboratoires auxquels elle donne en même temps la possibilité de se promouvoir dans les sections de Techniciens supérieurs correspondants.

— La SECTION ECONOMIQUE ne prépare pas pour l'instant au Baccalauréat Economique, ce qui est regrettable, mais conduit par une voie sûre et rentable, d'abord en deux ans au *Brevet d'enseignement commercial* (B.E.C.) options « Comptable » et « Administration commerciale », puis au prix d'une année supplémentaire au *Baccalauréat de technicien économique*, option « Administration commerciale », dirigeant vers les carrières du commerce actif, les moins encombrées à ce jour, et permettant également la suite des études dans l'enseignement supérieur.

Une autre section, celle des « PATRONNIERES-GRADEUSES » conduit en deux ans à un B.E.I. qui oriente vers les emplois de cadres moyens de l'industrie de la confection.



### G. BODIGUEL

Horticulteur

33, rue Charles-Rivière -- REZÉ  
Spécialité de chrysanthèmes  
Vente en gros et au détail

### R. GENATIO

4, rue J.-B.-Tendron - LA HOUSSAIS - REZÉ  
Charcuterie - Comestibles - Spécialités de jambon blanc  
Téléphone : 71-98-79RADIO - TV - MÉNAGERS  
ELECTRICITE GENERALE  
RADIOLA — VELETTEDomicile :  
1, allée G.-Flaubert  
(Château de Rezé)DÉPANNAGE toutes marques  
VENTE - CRÉDIT

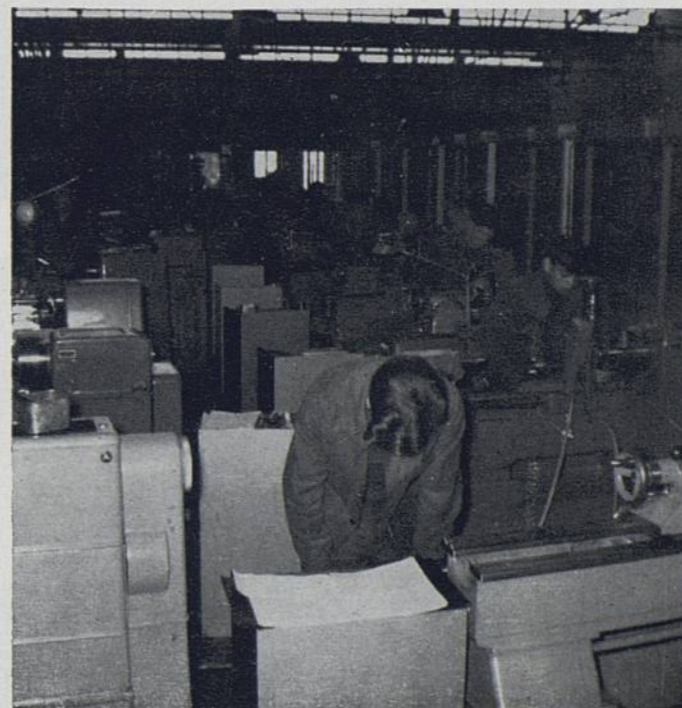
## AUBERT JEAN

61, rue Henri-Barbusse - « LE GRAND CLOS »  
REZÉ — Tél. : 71-58-97

Enfin, les élèves sortis de 3<sup>e</sup> et attirés par les carrières D'INFIRMIERE et D'AIDE-MATERNELLE trouvent également ici une section qui les y conduit en deux ans.

Le COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (C.E.T.), dont la forme et les débouchés sont plus traditionnels, possède des sections diverses préparant en trois ans à des C.A.P. tels que celui de Mécanique générale, de Chaudronnerie, d'Electromécanique, de Vêtements petite série, de Lingères de Collectivités, ainsi qu'aux professions commerciales de sténo-dactylographe, d'employé de bureau, d'employé de bureau des entreprises de transport. Actuellement, les élèves sont recrutés dans les écoles primaires de la ville et sont nombreux et de qualité satisfaisante. Reste à savoir si l'établissement conservera ces avantages lorsque l'application de la Réforme reportera les études de C.E.T. au-delà du premier cycle ?

Malgré les difficultés que connaissent les deux fractions de la Cité scolaire de REZE, il convient néanmoins de croire en un avenir meilleur, surtout si la tendance à faire du lycée un établissement de second cycle préparant à toutes les options scientifiques du Baccalauréat prenait corps, tandis que les options littéraires seraient réservées à un futur lycée à construire. Nul doute qu'une telle solution qui garantirait l'avenir des établissements du sud aurait la faveur d'une population dont elle remplirait les vœux.



Un atelier

MENUISERIE EN BATIMENT - CHARPENTES  
ESCALIERS - BROUETTES EN TOUS GENRES

### Alexis MOISON

RAGON-REZE (Loire-Atlantique)

TOUT LE MOBILIER ROTIN  
VANNERIE DES TROIS-MOULINS

### Charles BRIAND

Artisan

LES TROIS-MOULINS - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 75-55-87



CHARBONS - BOIS - FUEL - TRANSPORTS

### Pierre Renaudineau

38, rue Jean-Jaurès, 38

Tél. : 75-64-40

PONT-ROUSSEAU - REZÉ

ENTREPRISE DE VIDANGE

### J. Le Floch

33, route des Sorinières — REZÉ  
tél. 73 les SorinièresTRANSPORTS TOUTES DISTANCES  
ANIMAUX VIVANTS ET MARCHANDISES

### Maurice PEDEAU

17, rue Francis-le-Carval  
REZÉ-LÈS-NANTES  
tél. : 75-64-61 Nantes



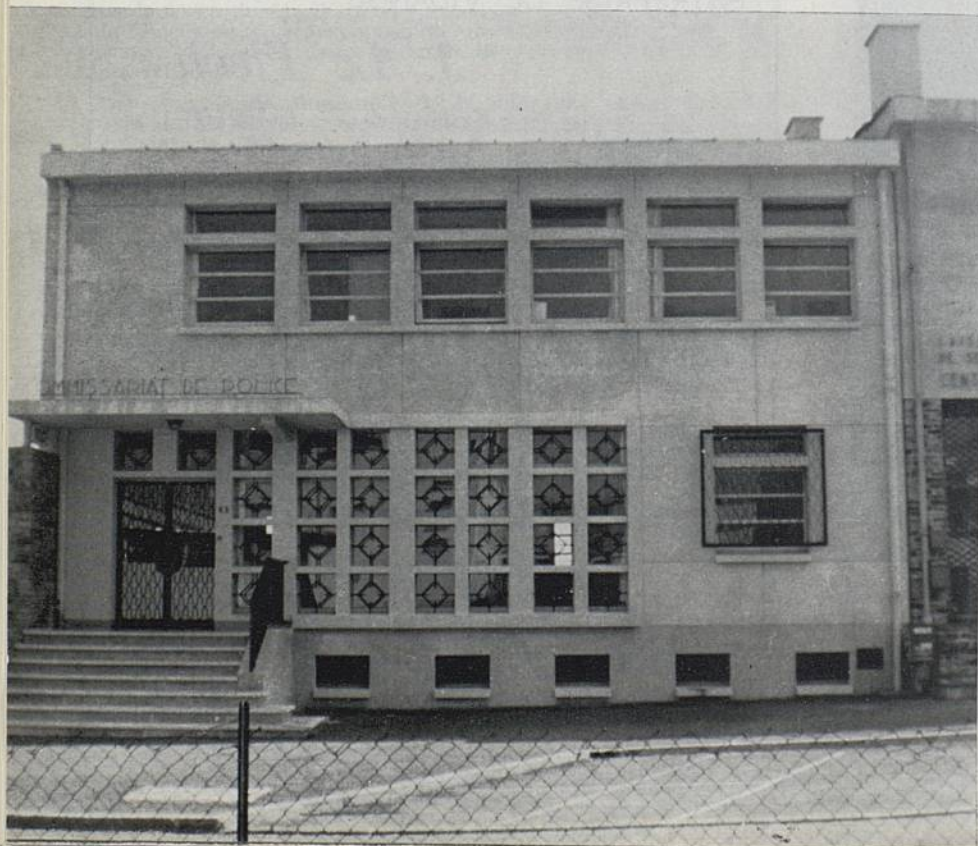


**hier**

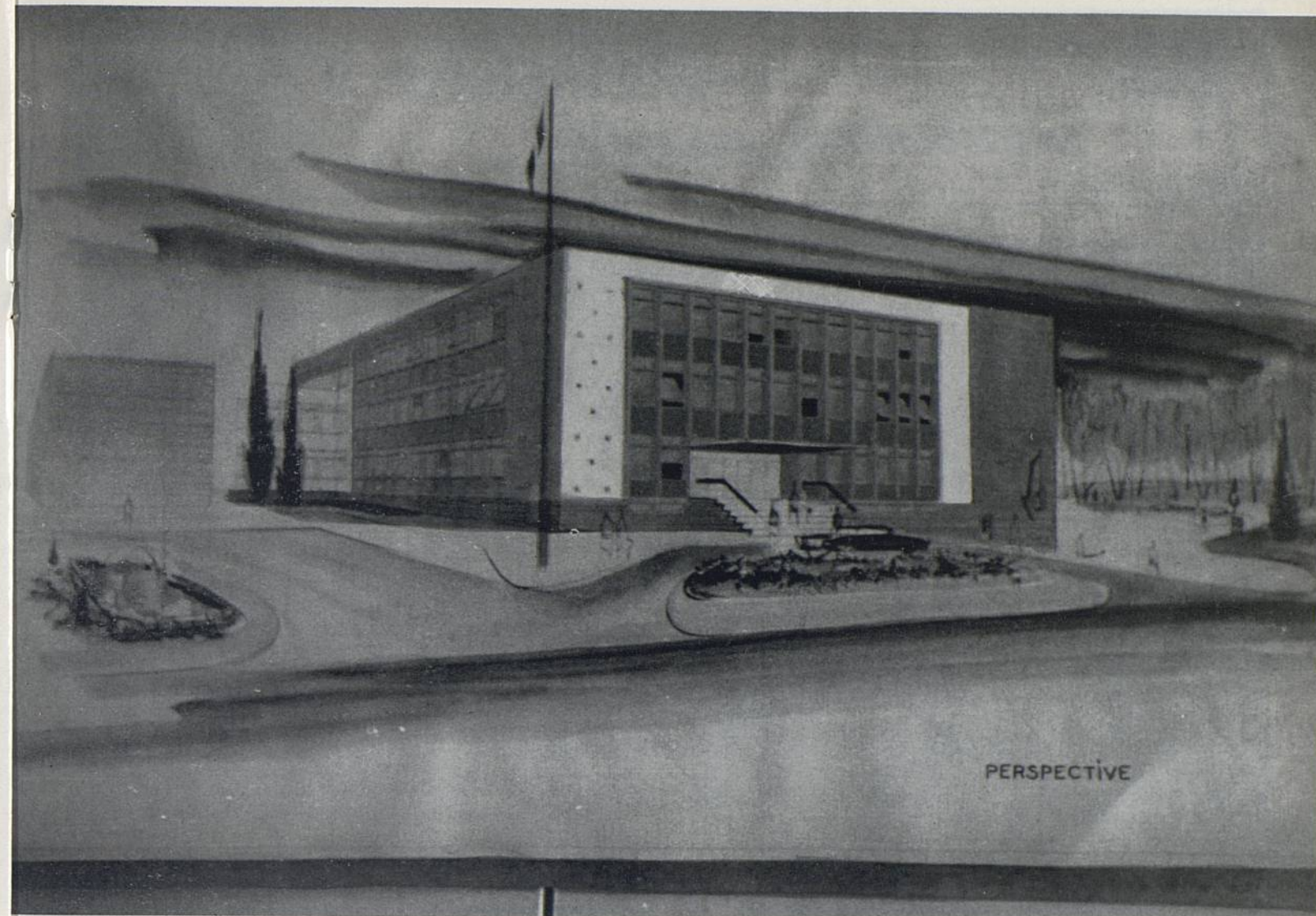
Le commissariat de police

**aujourd'hui**

Le nouveau commissariat de police



La Mairie



PERSPECTIVE

**DEMAIN**

Maquette de l'ensemble :  
Hôtel de ville  
Centre médico-social  
Centre Sécurité sociale  
Commissariat de police





STYLE  
ET  
MODERNE  
DÉCORATION

## Ebénisterie d'Art

17, avenue de la Sansonnière  
REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) 44  
Tél. : 46

Georges BOUCHET

Label de « CAPACITÉ » des A.A.A.F.

DÉCORS DE THÉÂTRE LOCATION - VENTE  
**NEAU Marcel** DÉCORATEUR  
131, rue Jean-Fraix - REZÉ - Tél. : 75-65-43  
Montage de rideaux de théâtre en tous genres  
Référence : « Théâtre de Rezé »



**SALON DE COIFFURE**  
Dames - Messieurs — Coupes rasoir  
PARFUMERIE  
**CAMILLE COUDRONNIÈRE**  
Centre commercial du Château  
Tél. 73-20-04 44 - REZÉ  
Spécialiste traitement capillaire  
Soins esthétiques - Manucure

POMMES DE TERRE - LÉGUMES SECS  
STATION DE CONDITIONNEMENT  
**Gilbert GUILBAUD**  
70, rue Ernest-Sauvestre  
Tél. : 75-67-14 REZÉ-LÈS-NANTES  
Fournitures pour écoles et cantines

**SERRURERIE FERRONNERIE**  
Fermetures métalliques - Vérandas - Rampes d'escaliers  
Balcons - Clôtures tous genres  
**Emile Bertreux**  
69, rue Ernest-Sauvestre - REZÉ-LÈS-NANTES  
Téléphone : 8 Ragon

**RÉPARATIONS AUTOMOBILES**  
Toutes marques  
Voitures neuves et occasion - Toutes marques  
**Cyprien BARANGER**  
Rue du Docteur-Nogue - PONT-ROUSSEAU - REZÉ  
Téléphone : 75-61-34

**CHARPENTE MENUISERIE**  
TRAVAIL A FAÇON  
**Joseph BRELET**  
19, rue de la Basse-Lande PONT-ROUSSEAU

## le théâtre municipal

Bien que situé au cœur même de Pont-Rousseau, rue Guy-Lelan, derrière le C.E.S., nombreux sont encore les Rezéens qui ignorent l'existence de notre magnifique Théâtre Municipal.

Avant la guerre 39-45, la Municipalité de l'époque avait commencé la construction de la Salle des fêtes, rue Guy-Lelan, mais les hostilités interrompirent momentanément les travaux. Seul avait été réalisé le gros œuvre.

Pendant la guerre, cette grande salle, occupée d'abord par les Armées alliées, le fut ensuite par l'Armée allemande. A la Libération, il ne restait que les murs...

En 1946, la Municipalité chargea M. JOESSEL, architecte, d'un projet de remaniement et d'achèvement d'une salle de spectacle devant répondre aux conditions modernes d'utilisation, y compris installation d'une cabine pour projections de films.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 29-11-1949, ratifia le projet et décida la construction de la salle telle qu'elle existe actuellement, mais en quatre tranches, compte tenu du coût élevé de la dépense.

**PREMIERE TRANCHE** : Mise en place du plafond et aménagement de la scène avec son avant-scène.

**DEUXIEME TRANCHE** : Aménagement de l'entrée, de façon à permettre la construction d'une cabine de projection.

La **TROISIEME TRANCHE** prévoyait la construction du balcon ainsi que les aménagements définitifs de la salle. Enfin, la dernière tranche, la décoration intérieure et le chauffage. Comme cette salle des fêtes ne bénéficiait d'aucune subvention de l'Etat, les tranches n'étaient exécutées que suivant les moyens financiers de la commune.

Enfin, le 29 mai 1957, le Maire de l'époque, avec tout son Conseil municipal, inaugura officiellement le Théâtre Municipal de la ville de Rezé, tel que vous le connaissez.

C'est ainsi que nous disposons actuellement d'une coquette salle de 660 places d'une visibilité parfaite sur une scène de 7 m 50 de largeur sur 7 mètres de profondeur.

Dès l'inauguration, différentes sociétés utilisèrent la salle à de fins récréatives, avec la participation de la troupe DELRUE. En janvier 1958, une amicale demandait à la Cie Pierre PEAN d'y venir représenter l'opéra-comique de Varney : « Fanfan la Tulipe ». Le succès de cette représentation devait décider de l'avenir du théâtre et, au cours des années suivantes, la même compagnie devait y donner un nombre croissant de représentations.

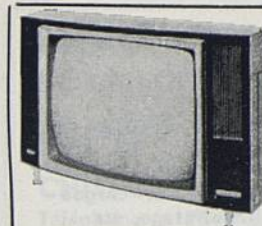
En 1961, on y donna dix séances, constituant en fait une petite saison théâtrale de quatre mois. Encouragée par ces succès et à la demande de différentes sociétés rezéennes, la Municipalité demandait à M. PEAN de bien vouloir prendre la direction artistique du théâtre.

## RUGGIERI

FEUX D'ARTIFICE

PYROTECHNIE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

58, rue Emile-Zola - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 75-65-11  
46, boulevard de la Liberté - RENNES - Tél. 40-19-80  
33, rue Saint-Laud - ANGERS Tél. 87-35-91



VENTE RADIO — TÉLÉVISION DÉPANNAGE

CONTINENTAL-EDISON -- PATHÉ-MARCONI -- SONNECLAIR

## Pierre MÉNAGER

4, rue Lechat - REZÉ (L.-A.)

CRÉDIT CREG

Tél. : 71-56-36



Le final de Georges Dandin par la troupe du Théâtre du Travail au théâtre municipal

C'est ainsi que nous avons actuellement une saison théâtrale d'octobre à mars durant laquelle sont données une vingtaine de représentations, d'opéras comiques, opérettes, comédies : chaque œuvre étant donnée deux fois le samedi soir et le dimanche en matinée sur un rythme bi-mensuel. Pour la réalisation artistique des spectacles, la direction, en assumant elle-même une grande partie, fait appel également à différents artistes et metteurs en scène. L'orchestre allant, selon l'importance des ouvrages de 10 à 26 musiciens, les choristes, les artistes, les figurants font également partie de la Cie Péan. Depuis le début de la saison 65-66, le théâtre a également son corps de ballet. D'autre part, à la plupart des représentations, il est fait appel à des artistes étrangers à la compagnie et se produisant sur différentes scènes lyriques tant à Paris qu'en Province.

Outre le répertoire courant à toutes les scènes municipales, il est monté chaque année une œuvre méconnue du public et injustement tombée dans l'oubli. C'est ainsi qu'on a pu voir sur notre scène « Fanfan la Tulipe », « La Cigale et la Fourmie », « La Princesse des Canaries », « Le Soldat de Chocolat » et, cette année, « La Créole ».

Les habitués du théâtre se rappelleront également des brillantes représentations que furent « La Fille du Tambour-Major », « La Belle Hélène », « L'Arlésienne », « Carmen » et la création de « Maître », écrite spécialement pour le Théâtre de Rezé.

Depuis le début de la saison, la Cie Péan s'est enrichie d'une troupe de comédie dont les représentations ont obtenu le plus vif suffrage du public : « Les Trois Mousquetaires », « Le Maître de Forges », « Un Ami viendra ce soir » furent autant de succès.

Cet éventail complet des activités artistiques indispensables à la vie culturelle d'une cité place ainsi notre scène au rang des théâtres municipaux des grandes villes de Province.

Le Théâtre Municipal reste également à la disposition des sociétés locales qui y organisent régulièrement des spectacles de variétés, arbres de Noël, conférences, etc...

Dans le cadre du Centre culturel de Rezé, actuellement en voie de création, d'autres troupes théâtrales telles que la « Compagnie Dramatique de l'Ouest », la Compagnie « Théâtre du Travail » pourront également y être accueillies.

## CARRELAGE - FAIENCE

MOQUETTE - PARQUET COLLÉ  
DALLE PLASTIQUE

**B. LOUIS**

18, rue Marcel-Rontard  
REZÉ (L.-A.)

## PEINTURE - VITRERIE

DÉCORATION

Papiers peints

70, rue Jean-Jaurès

*G. Bonhomme*  
REZÉ-LÈS-NANTES  
Tél. : 75-65-06



**ATELIERS REZÉENS**  
**D'APPLICATIONS MÉCANIQUES**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

23, rue Fontaine-Launay

REZÉ-LÈS-NANTES

Tél. : 71-90-75

**CHANTIER NAVAL**

**Léon BEZIER**

Constructeur

**NORTHHOUSE-en-REZÉ (L.-A.)**

Tél. : Nantes 75-61-94 EMBARCATIONS DE SAUVETAGE

Neufs et réparations

Garage sous hangars

YACHTS DE CROISIÈRE

MONOTYPES

VEGETES

CANOTS DE PÊCHE

Travaux divers sur cargos

Bordage - Calfatage, etc...

**BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE**

**DE LA LOIRE**

**Ets MAURY & Cie**

**CHIFFONS D'ESSUYAGE**

Téléphone : 75-67-35

REZÉ-LÈS-NANTES

**MÉTALLISATION MODERNE**

Zingage brillant - Phosphotation

3, rue Alsace-Lorraine — REZÉ

téléph. : 75-67-27

**TRANSPORTS RAPIDES**  
**NORD - BRETAGNE**

Nouveaux entrepôts et bureaux : GARE ROUTIÈRE ET FERROVIAIRE PRIVÉE, rue Du-Seil, zone industrielle - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. : 73-47-53 - 73-47-54.

**GROUPAGE - CAMIONNAGE - MAGASINAGE**  
**IMPORT - EXPORT**

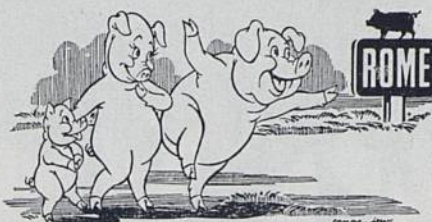
Services rapides journaliers sur toute la Bretagne, la Manche, Allier, Calvados, Cher, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Nièvre, Orne, Sarthe, Seine-Maritime, Indre-et-Loire, Indre, Haute-Vienne.

Enlèvement à domicile sur simple appel téléphonique

Succursales à :

RENNES, QUIMPER, BREST, SAINT-BRIEUC, LORIENT, VANNES

COMME TOUS LES CHEMINS MÈNENT A



TOUS LES GOUTS... mènent chez

**R. DUCHENE**

Charcutier des gourmets

14, rue Félix-Faure - PONT-ROUSSEAU-LÈS-NANTES

Téléphone : 75-61-40

**ÉTABLISSEMENTS**

**G. MAGNANT & Cie**

S.A. au capital de 6 000 000 de francs

CUIRS - PEAUX BRUTS et SUIFS

COLLECTE - NÉGOCE - EXPORTATION - IMPORTATION

PARIS - TOULOUSE - RENNES - NANTES - LIMOGES

104, Champs-Élysées - PARIS

Rue des Chevaliers

REZÉ-LÈS-NANTES

Tél. : 75-64-46

Télégr. : MAGNACUIR

**LES MÉTAUX SOUS PRESSION**

Fonderie sous pression  
d'alliages de zinc  
et autres alliages  
usinage et décor des pièces  
moulées

Siège social : rue du Seil - Zone Industrielle

REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)

tél. 73-47-90

**ENGRENAGES ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION**  
**LOIRE ATLANTIQUE**

RÉDUCTEURS

MÉCANIQUE GÉNÉRALE DE PRÉCISION

CRÉMAILLÈRES

CONIQUES

ROUES TANGENTES

VIS SANS FIN

DROITS ET HÉLICOÏDAUX

(du module 0,5 au module 20)

1, rue Esnoul-des-Chatelets - NANTES - Tél. : 75-61-36

**SOCIÉTÉ NANTAISE DE MÉTALLISATION**

**Ets Gautreau & Cie**

108, RUE DE LA BASSE-ILE — REZÉ

Téléphone : 73-31-30

Sablage - Métallisation - Zingage brillant

Cadmiage - Phosphotation - Alodine

Revêtements - Plastiques - Epoxy - Rilsan

L'augmentation massive de la population rezéenne au cours des vingt dernières années et la faible structure commerciale et industrielle de Rezé ont, depuis toujours, attiré l'attention des édiles municipaux.

Ainsi, dès 1951, une déclaration d'intention de création de zone industrielle était mentionnée dans le plan d'aménagement de la ville. Le caractère impératif en a été ressenti lorsqu'en 1960 les projets de création de la zone industrielle de Carquefou ont été connus; ce qui laissait supposer un exode de certaines entreprises nantaises vers ce secteur, et en corollaire des déplacements plus importants d'une certaine partie des travailleurs rezéens.

Dès 1961, le Conseil municipal a pris toutes dispositions pour lancer la zone industrielle de REZE et celle-ci a été approuvée définitivement par les autorités de tutelle le 28 juin 1962.

Un certain nombre de petits industriels ont été conseillés par les services municipaux en vue de leur faire acquérir des terrains en bordure de voies existantes où des aménagements importants n'étaient pas indispensables à leur implantation. C'est ainsi qu'en bordure de la rue de Trentemoult diverses créations ont été réalisées.

La partie Est de la zone, groupant 15 hectares environ, a été acquise directement par des négociants ou industriels et l'administration a tout fait pour faciliter les relations entre propriétaires et acquéreurs.

Une première tranche d'environ 17 hectares de terrain a été acquise et aménagée pendant la période 1962-1964 et déjà certaines entreprises sont installées. Seule, la conjoncture économique de cette dernière période, en freinant les investissements, a retardé une occupation plus importante des terrains. Il ne reste plus à vendre que trois lots.

L'administration municipale tient à faire remarquer que les terrains ont été revendus au prix de revient exact, tous travaux d'équipement compris et que, quoique certains aient pu dire, cette opération n'a entraîné aucune charge financière pour les contribuables rezéens.

Récemment la ville de REZE a été contactée par la ville de NANTES pour que les terrains compris entre le premier lotissement et l'avenue de-Lattre-de-Tassigny, soient réservés pour créer un important complexe « abattoirs » devenu indispensable pour la région nantaise.

Cette importante « Cité de la viande » s'étendra sur environ 22 hectares, l'abattoir par lui-même en occupant une dizaine et les industries connexes étant réparties sur le reste du terrain. D'après les prévisions actuelles, il faut s'attendre à la création de plus de 1 000 emplois nouveaux dans les années à venir.

Cette opération, comme la première, sera faite de telle façon qu'aucune charge financière n'incombera à la ville de REZE.

L'aménagement d'une troisième zone entre l'avenue de-Lattre et la zone de Chevire sera ultérieurement étudié et lancé lorsque la conjoncture économique le permettra.

Dans ce domaine, vos élus ont conscience d'avoir agi au mieux des intérêts de la masse laborieuse, tout en créant des ressources fiscales qui permettront dans l'avenir d'améliorer encore l'équipement social et culturel de la ville.

**ZONE**  
**INDUSTRIELLE**



# Chantier André et Paul AUBIN

CONSTRUCTION DE YACHTS EN TOUS GENRES

Hivernage - Entretien - Réparations

Dépositaire de LANAVERRE

et moteurs « Chrysler »

110, rue de la Basse-Ile - REZÉ-lès-NANTES (L.-A.) - Tél. 73-15-70

Le maximum de confort aux meilleurs prix  
HOTEL - RESTAURANT DES VOYAGEURS

PERRÉNÈS Yves Téléphone : 11

Chef de cuisine

BOUGUENAIS (L.-A.)

SALLE POUR MARIAGES ET BANQUETS  
BONNE CAVE



15, RUE SAINT-JOSEPH - NANTES 44 - TÉL. 73.29.48

Une partie importante  
des photographies de ce bulletin  
a été prise par les

**CLUBS DES JEUNES DE REZÉ**

# SANYGIA

ARTICLES D'HYGIÈNE -- ACCESSOIRES PHARMACEUTIQUES

Spécialiste de SLIPS BÉBÉ  
SLIPS PÉRIODIQUES  
SLIPS POUR MALADES

112, rue de la Basse-Ile — REZÉ - 44 — Tél. 75-65-57 B.P. 16



## FACE AUX PROBLEMES DES JEUNES



### L'Office Municipal de la Jeunesse

Pour l'éducateur, comme pour l'homme de la rue, il y a incontestablement un problème de la jeunesse.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder autour de soi, de parcourir notre cité, de s'arrêter un instant devant les portes des cinémas, ou encore de lire attentivement le journal habituel.

Cette jeunesse, qui vit intensément, n'est ni meilleure ni pire que celle que nous avons connue, lorsque nous étions encore au collège ou en apprentissage.

## CHAUDRONNERIE

petite tôlerie - ventilation  
soudure autogène et électrique

## INSTALLATIONS

de chaudières « FIELD »

## CHAUVIN

4, quai de la Verdure  
PONT-ROUSSEAU (L.-A.)  
téléph. : 71-02-77

Seulement, leur nombre a fait de nos jeunes un fait social, compliqué par l'évolution rapide du monde moderne. Que ce soient les conditions de logement souvent désastreuses, les loisirs commercialisés qui leur sont offerts, la publicité tapageuse systématiquement organisée à l'occasion de faits regrettables commis par certains jeunes, l'organisation du « culte de la vedette », les conditions de travail trop souvent défavorables, tout semble favoriser l'adoption, par les jeunes, d'une attitude apparente ou réelle de révolte.

On peut imaginer facilement toutes les conséquences que cette situation peut entraîner lorsque l'on sait que notre société manifeste si peu d'enthousiasme pour admettre ceux, qui, demain, vont entrer effectivement dans le monde des adultes.

Pour ramener l'équilibre, il est indispensable que des organisations à caractère éducatif, des municipalités de progrès prennent des mesures pour redonner à la jeunesse un peu d'espoir et la certitude que leurs avis seront écoutés et compris, à condition toutefois que les jeunes fassent l'effort nécessaire pour sortir d'un certain désintéressement qu'ils auraient peut-être tendance à afficher.

Il nous faut leur procurer des activités sportives de qualité, des loisirs culturels qui devront avoir pour suite logique cette formation civique capable de former les hommes libres et responsables de demain. Il ne suffit pas de constater un état de fait, il faut aussi y remédier.

C'est ce que la Municipalité de Rezé, consciente des besoins de la jeunesse, a compris en créant — la première en Loire-Atlantique — un Office Municipal de la Jeunesse.

Pour cela, elle a reçu un précieux concours, celui du Cartel Adultes-Jeunes de Rezé, composé de garçons et de filles, de jeunes et d'adultes venant de tous horizons, mais animés d'un même idéal : celui de préparer un avenir plus heureux pour les nouvelles générations. Cette entreprise a été basée sur des principes admis par tous : laïcité sans sectarisme, démocratie efficace, promotion de la jeunesse en confiant aux usagers la gestion de leurs propres activités.

L'Office Municipal de la Jeunesse est composé de :

- M. le Maire,
- 3 adjoints,
- 3 conseillers municipaux,
- 6 jeunes représentant les clubs de jeunes de Rezé siégeant au Cartel Jeunes-Adultes,
- 2 adultes délégués par les associations représentées audit cartel.

PLOMBERIE - COUVERTURE - CHAUFFAGE CENTRAL

Jean-Pierre Renaud

1, rue Henri-Barbusse

INSTALLATIONS SANITAIRES REZÉ (L.-A.)

MOSAÏQUE et CARRELAGE Mosaïque - Marbre

Parquet collé

JOSEPH AILLERIE

Faïence

Revêtements en tous genres

43, rue Henri-Barbusse — REZÉ

## SOCIÉTÉ NANTAISE DE DÉCOUPAGE ET DE PRODUITS SIDÉRURGSIQUES

Société anonyme au capital de 600 000 F

Oxycoupage

de 5 mm à 200 mm

REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)



Cisaillage sur guillotine

de 2/10 à 15 mm

6, rue Victor-Hugo — Tél. : 73-46-51



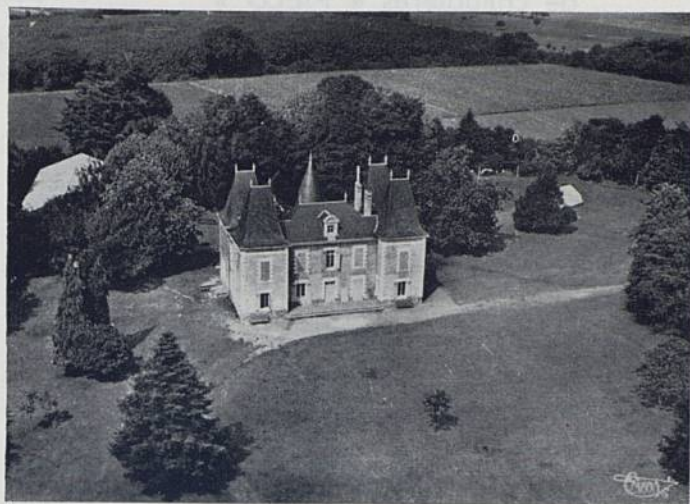
MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - RAVALEMENT  
CARRELAGE  
**Roger HUBINEAU**  
6, avenue Maryse-Bastié REZÉ-LÈS-NANTES

PEINTURE  
VITRERIE  
PAPIERS PEINTS  
**G. DAUNIS**  
13, rue Agaisse  
TRENTEMOULT-LÈS-NANTES  
Tél. : 71-64-78

MENUISERIE — EBÉNISTERIE  
Meubles et cuisines lamifiés  
**J. FOUCHARD**  
9, place Levoyer  
TRENTEMOULT - REZÉ Tél. : 75-69-52

HOMMES et DAMES  
**Jean BESSEAU**  
TAILLEUR  
17, rue Thiers - REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) - ☎ 75-65-34

## colonie de vacances



La Pinelais (Photo COMBIER)

en matière de vaccinations. Chaque enfant a d'ailleurs la possibilité d'assister aux offices religieux du dimanche si les parents en ont manifesté le désir.

Un jour sur trois, les enfants sont transportés par cars à la mer proche d'une dizaine de kilomètres, permettant ainsi d'alterner de la plus heureuse façon les activités propres à la mer et à la campagne.

La colonie est affiliée à l'Union Française des Œuvres de Vacances Laïques et les cadres : directeur, économiste, moniteurs, sont formés dans les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (C.E.M.E.A.), sous l'égide de la Ligue de l'Enseignement qui couvre également pour une somme forfaitaire tous les risques d'accidents.

Les frais de séjour qui s'apparentent chaque année à un prix moyen départemental sont couverts par les familles au moment du départ. Cependant, dans certains cas, des possibilités de versements échelonnés peuvent être envisagées. Les Caisses d'Allocations Familiales accordent des subventions qui sont fonction des ressources mensuelles de la famille. Pour les plus défavorisés, le Département de la Jeunesse et des Sports attribue des bourses exceptionnelles d'un montant de 100 francs pour un séjour d'un mois.

Le Bureau d'Aide Sociale de la ville intervient dans certains cas pénibles et des organismes privés ou particuliers comme les comités d'entreprise accordent quelquefois une aide à leurs adhérents.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que la Pinelais est une des plus belles réalisations du genre sur le plan départemental et elle constitue le plus probant satisfecit pour ceux qui l'ont créée comme pour ceux qui, chaque année, l'ont faite ce qu'elle est.

La Pinelais, colonie municipale de vacances depuis son acquisition en 1953, est située en SAINT-PÈRE-EN-RETZ, à quelques kilomètres de CORSEPT, c'est-à-dire à gauche de la départementale PAIMBŒUF-SAINT-BREVIN.

C'est une vaste maison de maître flanquée de deux clochetons d'assez belle allure et dont les murs épais et solides ont défié les attaques du temps depuis 1830.

Elle mérite son appellation de « Château » si l'on considère qu'elle a été bâtie au centre d'un parc de plusieurs hectares, planté d'arbres magnifiques dont plusieurs d'essences rares.

Pour satisfaire aux exigences de certains règlements administratifs et aussi pour accroître la capacité d'accueil de la colonie, il a fallu procéder à l'implantation de deux grands bâtiments à usage, l'un de cuisine avec réfectoire attenant et, l'autre, de dortoir.

La conception et l'aménagement de ces deux constructions répondent fidèlement aux normes édictées par le Département de la Jeunesse et des Sports.

La colonie fonctionne chaque année durant deux périodes de 30 jours et peut accueillir à chaque session une centaine de colons, garçons et filles, de 6 à 14 ans.

Elle reçoit en priorité les enfants de REZÉ, sans aucune discrimination et sous la seule réserve qu'ils aient subi un examen médical préalable et satisfait aux obligations légales

PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS - DÉCORATION  
**Léon Ragueneau**  
9, rue de la Mirette - LA CARRÉE-EN-REZÉ (L.-A.)

LÉGUMES - POMMES DE TERRE - PRIMEURS EN ROS  
**Louis TAUBAN**  
LES CHAPELLES - REZÉ  
Tél. : 18 Sorinières

## FOYER de JEUNES et D'ÉDUCATION POPULAIRE

Les Foyers de Jeunes et d'Éducation Populaire (Amicales laïques) s'adressent à tous, jeunes et adultes, hommes et femmes de toutes conditions sociales.

Les Foyers de Jeunes et d'Éducation Populaire, plaçant leur action en dehors de toute propagande et de toute ségrégation d'ordre confessionnel, syndical ou politique, offrent à tous ceux et à toutes celles qui sont soucieux de participer à la culture et au progrès de notre temps des possibilités nombreuses de confrontation et d'action. Ils manifestent leur fidélité à l'ÉCOLE et à l'UNIVERSITÉ PUBLIQUES en prolongeant leur œuvre dans le même esprit de fraternité et de mutuelle compréhension.

Les Foyers suivant l'exemple de la Ligue Française de l'Enseignement, laquelle a contribué à l'organisation de l'ENSEIGNEMENT PUBLIC, LAÏQUE, GRATUIT et OBLIGATOIRE, s'emploient actuellement à :

- soutenir, étendre et prolonger l'action de cet enseignement ;
- développer des activités éducatives, sportives et sociales au bénéfice des enfants et des adolescents ;
- favoriser la promotion culturelle de ceux dont la scolarité a été mal engagée ou prématurément interrompue
- aider les hommes et les femmes à utiliser leurs loisirs pour développer leur esprit critique, leur sens de la justice sociale ;
- informer les citoyens au point de vue civique, économique et social pour leur permettre de mieux comprendre les grands problèmes mondiaux et de mieux participer à la vie de la nation.

Ainsi les Foyers de Jeunes et d'Éducation Populaire entendent favoriser l'épanouissement des individus et le fonctionnement d'une véritable démocratie.

Nos Foyers (Amicales laïques) trouvent auprès des services pédagogiques départementaux (F.A.L.) et nationaux (Ligue Française de l'Enseignement) les moyens qui permettent de créer et de développer les activités, d'assurer la formation spécialisée et le perfectionnement de leurs cadres. Certains de ces services sont également des organismes nationaux d'associations spécialisées :

AMICALE	SIÈGE SOCIAL	OU S'ADRESSER
CHATEAU - NORD LA MOUSSAIS - CHÊNE-CREUX	GRUPE SCOLAIRE GRUPE SCOLAIRE DU CHÊNE-CREUX	M. GALLERNEAU, rue Victor-Hugo. M. MORNET, 28, avenue des Cévennes.
OUCHE-DINIER PONT-ROUSSEAU RAGON REZÉ-TRENTEMOULT	GRUPE SCOLAIRE FOYER A.E.P.R. GRUPE SCOLAIRE ÉCOLE J.-B.-DAVIAIS	M. ARDOUIN, rue de Naudières. Tous les soirs au Foyer, 19, rue P.-Brossolette. M. TARDIF, 6, rue de la Brosse. M. GRANET, rue François-Marchais.

**J. Seutein** PLATRIER  
4, rue du Pocalais  
MAUPERTHUIS - REZÉ

**BOUCHERIE**  
**CHARCUTERIE** Ch. BRUNET  
Centre Commercial du CHATEAU  
et rue de la Chesnaie — REZÉ  
QUALITÉ - PRIX - FRAICHEUR  
Ouvert le lundi Téléphone : 12 à Rezé



LAYETTE - SPÉCIALITÉS ENFANTS JUSQU'À 6 ANS  
**Baby Chou** → **M<sup>me</sup> DUGAST**  
 Centre Commercial CHATEAU DE REZÉ  
 Trousseau de nouveau-né Tél. : 73-13-74  
 Pour 300 F d'achat, il vous sera remis 10 F

POUR VOS ARTICLES DE PÊCHE - RIVIÈRE - MER  
 Une seule adresse...  
**33, rue A.-Briand**  
**BESNARD**  
 PONT-ROUSSEAU - REZÉ Tél. : 71-32-84

**COIFFURE JOSE M<sup>me</sup> SOUDY**  
 Spécialiste des soins du cheveu  
 43, RUE THIERS REZÉ

BAR — TABACS — JOURNAUX — PAPETERIE  
**J. ROBERT**  
 2, place J.-B.-Daviais — REZÉ — Tél. : 75-62-88

# OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS | LE STADE

En 1961, le Conseil municipal avait décidé la création d'un stade.

Les terrains ont été achetés par la commune. Un projet avait été déposé à l'époque qui attendait l'approbation du Ministère de la Jeunesse et des Sports et son subventionnement.

Après bien des démarches et un dernier remaniement, ce projet vient d'être inscrit au V<sup>e</sup> Plan (1966-1970).

Situé à l'ouest de REZÉ, entre la rue du Moulin-à-l'Huile et la rue de la Trocardière, l'accès principal se fera par une nouvelle voie qui part du « Château » en traversant le lotissement du Bas-Landreau.

Ce futur stade verra ses installations aménagées sur les onze hectares de terrains que possède la commune.

Son équipement comprendra :

- Un terrain d'honneur, une piste de 400 mètres avec ses installations d'athlétisme ;
- Un terrain de rugby ;
- Un terrain de football ;

- Un terrain de basket de compétition ;
- Trois terrains de volley ;
- Une zone de 80 m x 40 m utilisable soit comme plateau d'éducation physique, soit comme terrain de volley, basket ou handball, avec fosse de saut et portiques ;
- Six terrains de tennis ;
- Un boulodrome ;
- Un bassin de natation de 25 m x 12 m ;
- Un bassin de natation de 15 m x 10 m pour les petits. Dans ces deux bassins, l'eau sera chauffée.
- Des vestiaires-douches sur lesquels il y aura possibilité de construire des tribunes.
- Un logement de gardien ;
- Une zone de jeu pour les jeunes et la possibilité d'un théâtre de verdure.

## SON FINANCEMENT

Dans une lettre du 12 janvier 1966, M. le Préfet de la Région de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique, nous a fait savoir que dans le cadre des crédits ouverts au département pour le V<sup>e</sup> Plan, il lui a été impossible de retenir les subventions et les possibilités d'emprunt de la commune, nécessaires à l'aménagement de notre stade.

Le montant du projet est évalué à 2 600 000 francs auxquels s'ajoutera le coût des piscines.

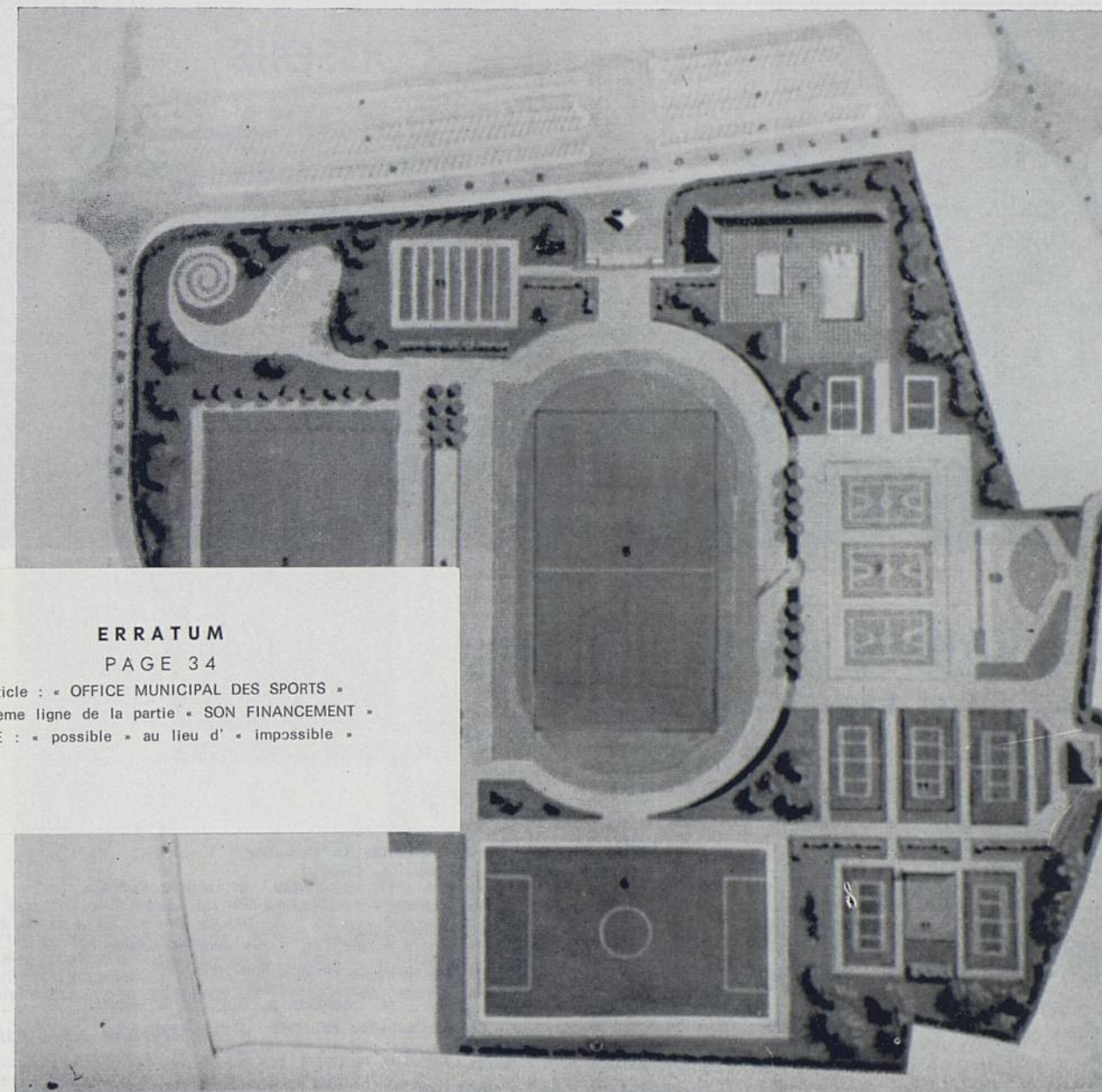
Le Ministère de la Jeunesse et des Sports prévoit pour nous les subventions suivantes :

- Une première de 800 000 francs ;
- Une seconde de 500 000 francs pour les terrains de jeux ;
- Et une troisième de 350 000 francs pour les piscines.

C'est une bonne nouvelle et nous osons espérer que la première subvention nous sera allouée dès le début de 1967 et les deux suivantes en 1968.

Les promesses de subventions s'élèvent à environ 50 % du coût de l'opération, les cinquante autres étant à la charge de la commune, c'est une part importante pour nos finances.

Il est indispensable qu'une ville telle que REZÉ, qui compte actuellement environ 32 000 habitants et dont la population ne peut que croître, soit dotée d'installations sportives nécessaires au développement et à la santé de sa jeunesse.

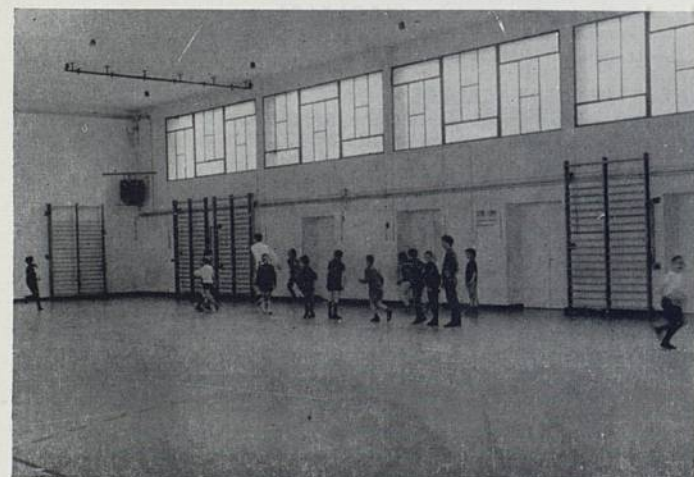


## ERRATUM

PAGE 34

Article : « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS »  
 Quatrième ligne de la partie « SON FINANCEMENT »  
 LIRE : « possible » au lieu d'« impossible »

Le futur Stade municipal



Intérieur du gymnase d'un groupe scolaire - Château-nord

**Droguerie SAINT-PIERRE**  
 TOUT POUR LA MAISON  
 Place de l'Eglise  
 REZÉ Tél. : 75-64-68

Vos vacances méritent un matériel « LA PRAIRIE »  
 Exposition permanente : Tentes - Bateaux - Caravane pliante  
**A LA BORNE**  
 10, av. A.-Briand, REZÉ, R.N. 137, tél. 71-87-68  
 Crédit CETELEM - Occasions - Locations

**M<sup>lle</sup> ROBERT M.-L.** HORTICULTEUR  
 2, place E.-Macé — REZÉ-LÈS-NANTES — Tél. 71-18-82

**Boulangerie M<sup>me</sup> DURAND**  
 5, place Saint-Pierre REZÉ (L.-A.)

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT**  
 Julien et Jean-Baptiste MARCHAIS, entrepreneurs  
**Henri MARCHAIS**  
 Successeur  
 Place de la Mairie — REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)  
 Téléphone : 75-62-23

CARRELAGE - MOSAÏQUE  
 Revêtement et tous genres  
**Jean OUVRARD et Paul DERAME**  
 27, rue des Carterons 44 REZÉ

**Garage LE BORGNE**  
 CITROËN — PANHARD  
 MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - AUTOS  
 NEUF ET OCCASION  
 Place Levoyer -- TRENEMOULT (L.-A.)  
 Tél. : 73-30-67

**AUTO-ÉCOLE L. DUPÉ**  
 Cours de code  
 Centre commercial du Château  
 REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) Tél. : 71-65-61





LAYETTE - SPÉCIALITÉS ENFANTS JUSQU'À 6 ANS  
**Baby Chou** → **M<sup>me</sup> DUGAST**  
 Centre Commercial CHATEAU DE REZÉ  
 Trousseau de nouveau-né Tél. : 73-13-74  
 Pour 300 F d'achat, il vous sera remis 10 F

POUR VOS ARTICLES DE PÊCHE - RIVIÈRE - MER  
 Une seule adresse...  
**33, rue A.-Briand**  
**BESNARD**  
 PONT-ROUSSEAU - REZÉ Tél. : 71-32-84

**COIFFURE JOSE M<sup>me</sup> SOUDY**  
 Spécialiste des soins du cheveu  
 43, RUE THIERS REZÉ

BAR — TABACS — JOURNAUX — PAPETERIE  
**J. ROBERT**  
 2, place J.-B.-Daviais — REZÉ — Tél. : 75-62-88

# OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS | LE STADE

En 1961, le Conseil municipal avait décidé la création d'un stade.

Les terrains ont été achetés par la commune. Un projet avait été déposé à l'époque qui attendait l'approbation du Ministère de la Jeunesse et des Sports et son subventionnement.

Après bien des démarches et un dernier remaniement, ce projet vient d'être inscrit au V<sup>e</sup> Plan (1966-1970).

Situé à l'ouest de REZÉ, entre la rue du Moulin-à-l'Huile et la rue de la Trocardière, l'accès principal se fera par une nouvelle voie qui part du « Château » en traversant le lotissement du Bas-Landreau.

Ce futur stade verra ses installations aménagées sur les onze hectares de terrains que possède la commune.

Son équipement comprendra :

- Un terrain d'honneur, une piste de 400 mètres avec ses installations d'athlétisme ;
- Un terrain de rugby ;
- Un terrain de football ;

- Un terrain de basket de compétition ;
- Trois terrains de volley ;
- Une zone de 80 m x 40 m utilisable soit comme plateau d'éducation physique, soit comme terrain de volley, basket ou handball, avec fosse de saut et portiques ;
- Six terrains de tennis ;
- Un boulodrome ;
- Un bassin de natation de 25 m x 12 m ;
- Un bassin de natation de 15 m x 10 m pour les petits. Dans ces deux bassins, l'eau sera chauffée.
- Des vestiaires-douches sur lesquels il y aura possibilité de construire des tribunes.
- Un logement de gardien ;
- Une zone de jeu pour les jeunes et la possibilité d'un théâtre de verdure.

## SON FINANCEMENT

Dans une lettre du 12 janvier 1967, la Région de la Loire, Préfet de la Loire, a fait savoir que dans le cadre des dispositions prévues pour le V<sup>e</sup> Plan, il lui a été demandé de préciser les conditions et les possibilités d'empêcher à l'aménagement de notre stade.

Le montant du projet est de 1 650 000 francs auxquels s'ajoutera le coût des terrains.

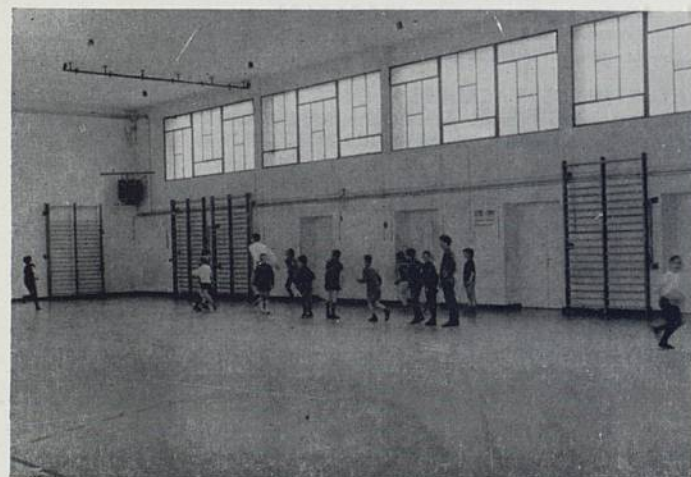
Le Ministère de la Jeunesse et des Sports nous a accordé les subventions suivantes :

- Une première de 800 000 francs ;
- Une seconde de 500 000 francs ;
- Et une troisième de 350 000 francs pour les piscines.

C'est une bonne nouvelle et nous osons espérer que la première subvention nous sera allouée dès le début de 1967 et les deux suivantes en 1968.

Les promesses de subventions s'élèvent à environ 50 % du coût de l'opération, les cinquante autres étant à la charge de la commune, c'est une part importante pour nos finances.

Il est indispensable qu'une ville telle que REZÉ, qui compte actuellement environ 32 000 habitants et dont la population ne peut que croître, soit dotée d'installations sportives nécessaires au développement et à la santé de sa jeunesse.



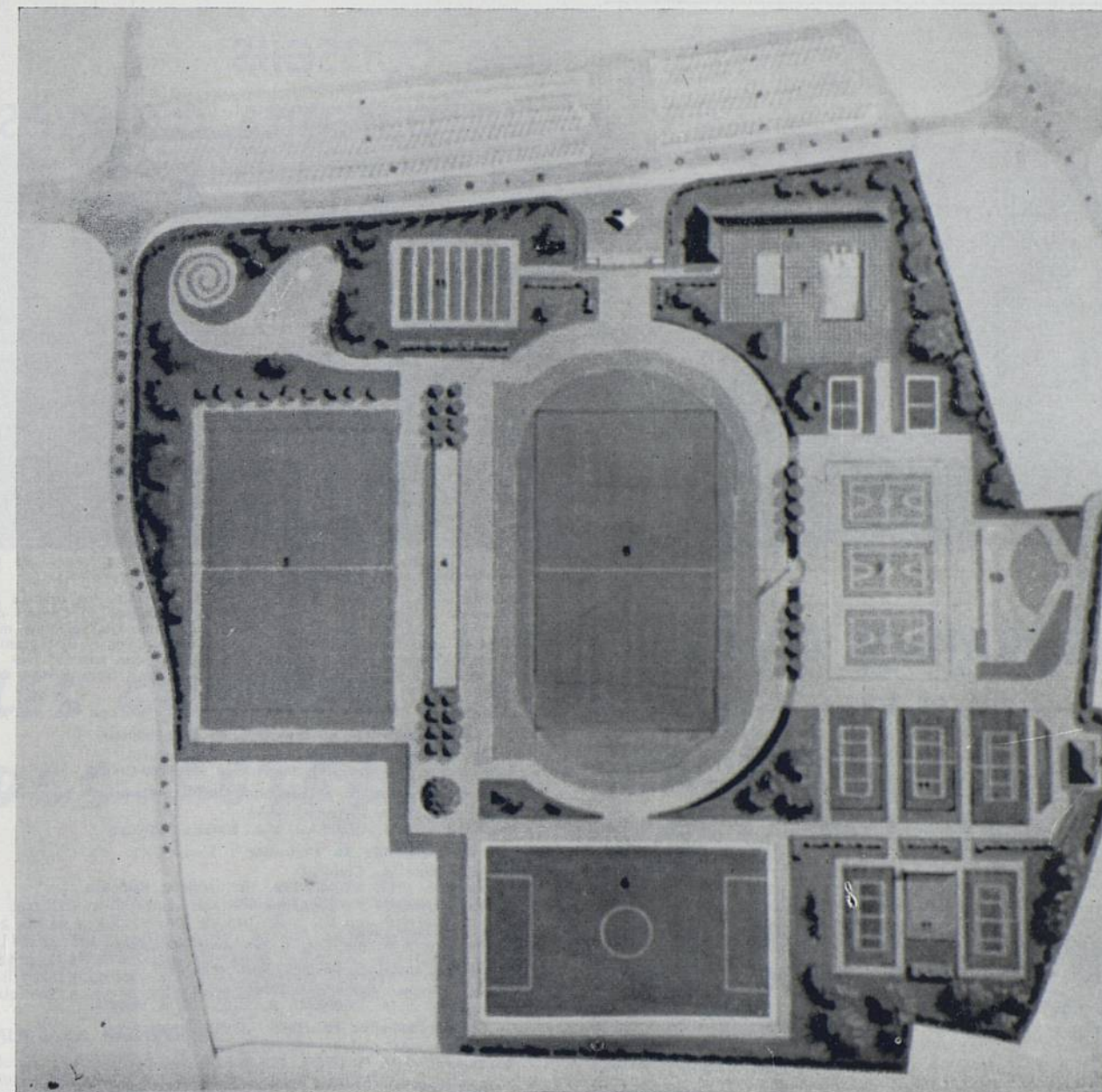
Intérieur du gymnase d'un groupe scolaire - Château-nord

**Droguerie SAINT-PIERRE**  
 TOUT POUR LA MAISON  
 Place de l'Eglise  
 REZÉ Tél. : 75-64-68

Vos vacances méritent un matériel « LA PRAIRIE »  
 Exposition permanente : Tentes - Bateaux - Caravane pliante  
**A LA BORNE**  
 10, av. A.-Briand, REZÉ, R.N. 137, tél. 71-87-68  
 Crédit CETELEM - Occasions - Locations

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT**  
 Julien et Jean-Baptiste MARCHAIS, entrepreneurs  
**Henri MARCHAIS**  
 Successeur  
 Place de la Mairie — REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)  
 Téléphone : 75-62-23

CARRELAGE - MOSAÏQUE  
 Revêtement et tous genres  
**Jean OUVRARD et Paul DERAME**  
 27, rue des Carterons 44 REZÉ



Le futur Stade municipal

**M<sup>lle</sup> ROBERT M.-L.** HORTICULTEUR  
 2, place E.-Macé — REZÉ-LÈS-NANTES — Tél. 71-18-82

**Boulangerie M<sup>me</sup> DURAND**  
 5, place Saint-Pierre REZÉ (L.-A.)

**Garage LE BORGNE**  
 CITROËN — PANHARD  
 MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - AUTOS NEUF ET OCCASION  
 Place Levoyer — TRENEMOULT (L.-A.)  
 Tél. : 73-30-67

**AUTO-ÉCOLE L. DUPÉ**  
 Cours de code  
 Centre commercial du Château  
 REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) Tél. : 71-65-61





**RABU Gilbert** Métreur-Vérificateur  
6, allée du Lac-de-Grand-Lieu — REZÉ (L.-A.)  
Téléphone : 71-23-81  
DEVIS - MÉMOIRES DE TRAVAUX - MITOYENNETES

**TRANSPORTS**  
BOIS - CHARBONS - MAZOUT - BUTANE  
**Henri VÉZO**  
La Morinière - REZÉ (L.-A.)  
téléphone : 75-62-20

**A. L. MAINGUET**  
Société anonyme au capital de 1 350 000 F  
NANTES - ANGERS - ORLÉANS - TOURS  
**SUIFS COMESTIBLES ET INDUSTRIELS**  
**GRAISSES ANIMALES**  
REZÉ — 3, rue des Chevaliers  
Tél. : Nantes 75-68-13 et 75-68-14

**RORTAIS-LE PAVEC**  
et Fils  
CHARPENTE -- MENUISERIE  
AGENCEMENT DE BUREAUX ET MAGASINS  
Rue de l'Île-Macé  
Zone industrielle de Rezé Tél. : 75-62-04

**BOUCHERIE CHEVALINE**  
**M. SECHER**  
50, rue Alsace-Lorraine  
Tél. : 75-69-77  
REZÉ-LÈS-NANTES  
Centre commercial du Château de Rezé  
Tél. : 71-68-25  
■ Chez SECHER... QUALITÉ ASSURÉE

**Garage C. HAMON**  
Station « SHELL » - Voitures occasion  
Toutes marques  
ACHAT - CRÉDIT - REPRISES  
29-31, rue A.-Briand — REZÉ — Tél. : 75-65-52

**JEAN LEAUTÉ**  
2, rue du Génomais  
44 - REZÉ-LÈS-NANTES  
GROS ET DEMI-GROS  
Pommes de terre - Carottes  
Oignons - Rutabagas  
Haricots secs  
Toutes provenances  
Paquetage et vrac  
Tél. domicile : 75-63-69 Nantes

## les conseils de parents d'élèves

Quels sont les effectifs scolaires à REZÉ pour l'année 1965-1966, en ce qui concerne les écoles publiques ?

a) Dans les maternelles :	1 450 élèves
b) Dans l'enseignement primaire :	3 450 élèves
c) Dans l'enseignement secondaire 1 <sup>er</sup> cycle (C.E.S. Mixte Pont-Rousseau) :	717 élèves
d) Dans l'enseignement technique (Lycée et C.E.T.) :	1 107 élèves

Dans chaque groupe scolaire qu'il soit nouveau ou déjà ancien, il se trouve toujours des problèmes à résoudre (équipement sportif, installation de matériel pédagogique moderne, cantines, scolarisation des enfants retardés, transports des enfants, etc...). Aussi existe-t-il dans l'enseignement primaire des Conseils de parents d'élèves et dans l'enseignement secondaire ou technique des Associations de parents d'élèves.

### BUTS DE CES CONSEILS ET ASSOCIATIONS :

- Grouper les parents autour de l'Ecole publique dont ils ont à défendre les intérêts matériels et moraux;
- Intervenir en leur nom auprès des pouvoirs publics;
- Fournir aux parents aide et documentation sur toutes les questions relatives à l'éducation et à l'avenir de leurs enfants.

Chaque année, au cours d'une Assemblée générale, les parents adhérents au Conseil des parents d'élèves, élisent les membres du Conseil d'administration qui désignent ensuite un bureau. Au cours de réunions mensuelles auxquelles assistent les directeurs et directrices d'école, sont examinés tous les moyens souhaitables à mettre en œuvre pour assurer une meilleure scolarisation des enfants (amélioration des locaux, remplacement de maîtres malades, classes surchargées, etc...).

Les différents Conseils et Associations de la commune sont les suivants :

— Ecoles maternelles et primaires de Pont-Rousseau :

Siège : Ecole de Garçons, 75, rue Jean-Jaurès.  
Responsable : M. LERAY, 3 bis, rue du Petit-Choisy.

— Ecoles maternelles et primaires de Rezé-Centre - Trentemoult :

Siège : Ecole de Garçons - Rezé.  
Responsable : M. UZUREAU, 230, Maison Radieuse.

— Ecole maternelle Le Corbusier :

Siège : Ecole du Corbusier.  
Responsable : M. VERMEERSH, 531, Maison Radieuse.

— Groupe scolaire de l'Ouche-Dinier :

Siège : Ouche-Dinier.  
Responsable : M. BRETON, 1, rue André-Guinoiseau.

— Groupes scolaires Château Nord et Sud :

Siège : Groupe scolaire Château-Nord.  
Responsable : M. DRAPEAU, 2, allée de la Vendée.

— Groupes scolaires Houssais - Chêne-Creux :

Siège : Groupe scolaire La Houssais.  
Responsable : M. MORNET, 28, avenue des Cévennes.

— Groupe scolaire Ragon :

Siège : Groupe scolaire Ragon.  
Responsable : M. MARCHIVE, 1, rue de la Mirette.

— Collège d'enseignement secondaire de Pont-Rousseau :

Siège : Foyer Laïc, Rue Pierre-Brossolette.  
Responsable : M. HENAFF, Receveur des P. et T. REZÉ.

— Lycée Technique et C.E.T. du Château :

Siège : Lycée Technique.  
Responsable : M. NEAU André, 18 bis, avenue des Martyrs, NANTES.

Ces Conseils sont réunis au plan communal par un Comité de liaison actif et représentatif dont la création remonte à février 1965. Chaque Conseil y est représenté par deux membres de son Conseil d'administration.

Une délégation de ce Comité a pris contact plusieurs fois déjà avec M. le Maire de REZÉ au cours d'audiences où les problèmes scolaires généraux de la commune ont été évoqués.

Une délégation de ce Comité a pris contact plusieurs fois déjà avec au plan départemental, et au plan national en une fédération qui rassemble près d'un million de familles.

Pour garantir à vos enfants, le droit à l'instruction, à l'apprentissage d'un métier, à la culture, parents, c'est un devoir pour vous d'être organisés et groupés au sein d'un Conseil de parents d'élèves, car l'efficacité vient du nombre.

CARRELAGE — MOSAÏQUE — FAÏENCE  
**Maurice CHAPEAU**  
Cité du Haut-Landreau  
5, rue de la Laïta — REZÉ-LÈS-NANTES

**TOLERIE AUTOMOBILE**  
**J. RABILLER**  
CHAUDRONNERIE  
Réparations de radiateurs  
74, rue Thiers - Tél. : Rezé 75-62-06  
PONT-ROUSSEAU-LÈS-NANTES (L.-A.)



Les régates de Trentemoult

Parallèlement à ce comité et sous la présidence d'honneur du Docteur BRITON, fonctionne le Comité d'Aide aux Anciens. Il organise des fêtes en leur faveur, distribue des colis; son action s'étend à la distribution de charbon.

### SYNDICAT D'INITIATIVE DE TRENTEMOULT

Président : M. BLOT Louis.  
Secrétaire : M. GOMIN Emile.  
Trésorier : M. CHOEMET Claude.

Deux fêtes dans l'année : une fête foraine au mois de mai. Cependant, la manifestation la plus importante est celle des Régates. La situation privilégiée de Trentemoult, bordant la Loire, sa tradition de construction de navires dont il en reste un écho dans l'ancienne appellation de Société de Secours Mutuels des Menuisiers et Charpentiers calfatés de REZE-Trentemoult-Les Îles, fondée en 1856 et transformée depuis, l'activité des constructeurs actuels et l'audience du Syndicat d'Initiative auprès des clubs nautiques voisins forment un ensemble gageant la réussite de ces Régates.

En 1965, celles-ci réunissaient 65 bateaux et ont donné lieu à de belles compétitions attirant un nombre important d'initiés. Les frais engagés chaque année par le Syndicat d'Initiative se montent à environ 200 000 anciens francs.

L'ambition du S.I.T. est grande. Un projet de port de plaisance agréé par la Municipalité, mais dont il reste à trouver le financement et un club de voiles, sont à l'ordre du jour. Ce sont là des réalisations qui auraient des conséquences heureuses sur le sport nautique à REZE et qui doit devenir un sport populaire.

Les anciens ne sont pas oubliés et le Syndicat d'Initiative s'efforce de leur prouver sa sollicitude, soit par la remise de colis ou l'organisation de séances récréatives.

### Moyens financiers communs aux trois comités

Cotisation, dons des commerçants, ventes de pochettes et, éventuellement, concours de belote.

### 14 JUILLET

Chaque année, à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, la Municipalité organise un bal populaire sur la place du Marché, après la projection d'un film spécialement choisi pour la circonstance.

## LES COMITES DES FETES

Trois comités indépendants se partagent l'organisation des festivités locales. Grâce au dynamisme et au dévouement des bureaux, elles sont toujours un succès pour la population et une source d'affaires intéressantes pour le commerce local. Les résultats financiers sont, en général, affectés à des œuvres d'entraide et ce, en particulier, au bénéfice des anciens.

### L'AMICALE « LA RAGONNAISE »

Président : M. BOUYER Raymond.  
Président d'Honneur : M. BECHART Alfred.  
Secrétaire : M. LEFEVRE François.  
Trésorier : M. JEANNAU Jean.

Cette amicale organise chaque année, le jour de l'Ascension, la vieille et réputée fête des Caillebottes qui attire des milliers de Rezéens vers Ragon.

Une caisse d'entraide distribue des secours en espèces à ceux de ses adhérents qui sont malades ou accidentés. Elle vient en aide également, dans le cadre de ses possibilités, aux veuves de ses membres décédés.

### COMITE DES FETES DE PONT-ROUSSEAU

Président : M. VRAU Marcel.  
Vice-présidents : Mme HENDRE, MM. QUIRION et MONNIER Jean.  
Secrétaires : MM. MOUCHE Jean et VINET.  
Trésoriers : M. PATRON, Mlle BUSSON.

Ce comité a, à son actif, la Fête du Muguet et celle du Vin nouveau. Ces deux manifestations de printemps et d'automne sont toujours couronnées de succès.



# GARAGE Paul CROUÉ

VENTES - RÉPARATIONS TOUTES MARQUES  
STOCK - DÉPANNAGE  
MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - TOLERIE - PEINTURE  
DÉPANNAGE - RELEVAGE TOUS TONNAGES

22, rue Georges-Boutin  
44 REZÉ-LÈS-NANTES  
Tél. : 75-61-17 de jour et de nuit

LE CHASSEUR DE PONT-ROUSSEAU  
donc le vôtre...

## NAUDIN-BERNARD

18, rue Thiers - PONT-ROUSSEAU - Tél. : 75-69-64  
LES CHAUSSURES POUR TOUS - Du choix, de la qualité  
Rayon spécial orthopédique  
Dépositaire des Chaussures BALLY

PARFUMERIE  
soins de beauté - pédicure

*Jacqueline*

« lingerie fine »

12, rue de la IV<sup>e</sup>-République  
Carrefour de PONT-ROUSSEAU  
Tél. : 71-90-81

## Radio-Télévision Radiola

ÉLECTRO - MÉNAGER  
LUSTRIERIE  
ÉLECTROPHONES  
DISQUES

téléph. : 75-67-12  
C.C.P. Nantes 710.01

*J. Maidon*

71, rue Aristide-Briand  
PONT-ROUSSEAU - REZÉ

FAITES CONFIANCE AUX ANNONCEURS  
SÉLECTIONNÉS DU BULLETIN OFFICIEL  
MUNICIPAL

DÉMOLITION AUTOMOBILE

pièces détachées de toutes marques  
achat de tous véhicules

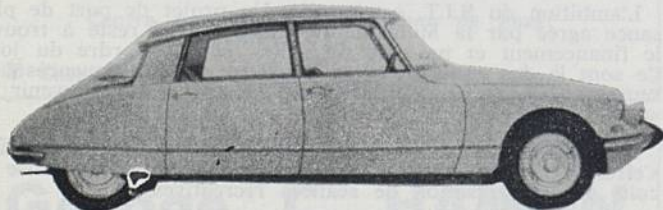
Emile FABULET

25, rue Charles-Rivière  
Les Trois-Moulins  
44 REZÉ-LÈS-NANTES  
tél. 57-63-77

TRANSPORTS

**DIAT et C<sup>ie</sup>**

Route de la Gare de Pont-Rousseau  
REZÉ-lès-NANTES (L.A.) - Tél. 75-61-97



MÉCANIQUE AUTOMOBILE toutes marques

ÉLECTRICITÉ  
TOLERIE PEINTURE  
LAVAGE - GRAISSAGE

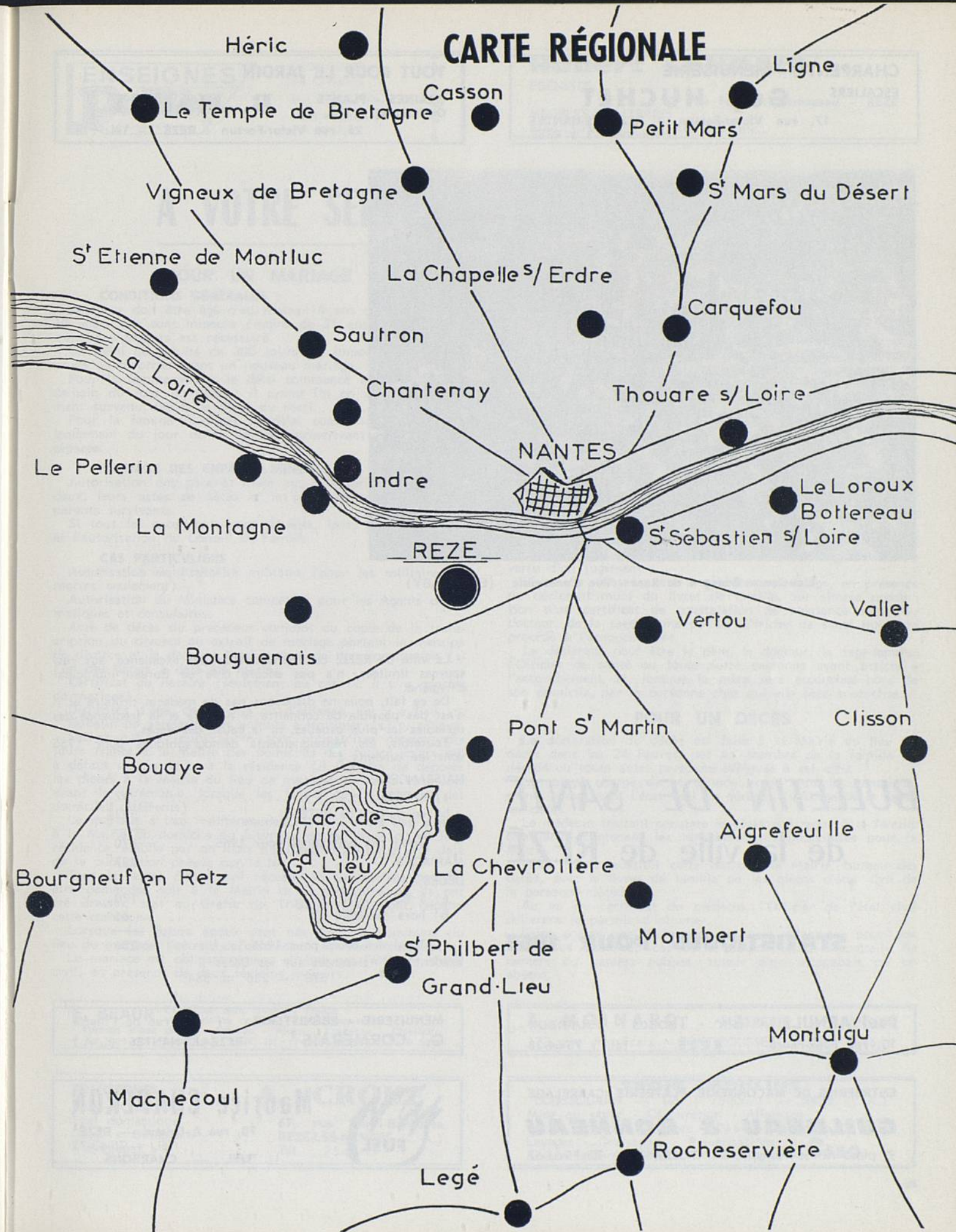
## GARAGE DU PARC

MARCEL CHAPEAU

Jacques LE GRAS, successeur  
8, rue Francis-le-Carval - Tél. 75-67-07



## CARTE RÉGIONALE





**CHARPENTE - MENUISERIE**  
**ESCALIERS**  
**Guy HUCHET**  
 17, rue Victor-Fortun -- REZÉ-LÈS-NANTES  
 Téléphone : 3 à REZÉ

**TOUT POUR LE JARDIN**  
**GRAINES - PLANTS**  
**OUTILLAGE**  
**B. HAURY**  
 25, rue Victor-Fortun REZÉ — Tél. : 1



L'ancien « Bourg » de Rezé - Vue d'ensemble (Edit. GABY)

La ville de REZÉ, commune d'ortoir par excellence, aux ressources limitées, n'a pas encore créé de Bureau municipal d'hygiène.

De ce fait, nous ne disposons pas de médecin titulaire et il n'est pas possible de connaître le nombre et la fréquence des maladies les plus usuelles, ni la cause des décès.

Toutefois, les renseignements démographiques pour 1965 sont les suivants :

<b>NAISSANCES :</b>	
a) à REZÉ.. . . . .	37
b) en dehors de REZÉ.. . . . .	533
Total des naissances pour 1965 . . . . .	570
<b>MARIAGES.. . . . .</b>	227
<b>DÉCÈS :</b>	
a) à REZÉ .. . . . .	170
b) hors de REZÉ .. . . . .	66
Total des décès pour 1965.. . . . .	236
Excédent des naissances sur les Décès :	
570 — 236 = 334	


## BULLETIN DE SANTÉ de la ville de REZÉ

### STATISTIQUES POUR 1965

**Paul ARNULF** - Bar - Tabacs - Journaux  
 10, rue Félix-Faure REZÉ Tél. : 75-64-38

**MENUISERIE -- EBÉNISTERIE** 24, rue de l'Illette  
**G. CORMERAIS** REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)

**ENTREPRISE DE MAÇONNERIE, PLATRERIE, CARRELAGE**  
**GUILBEAU & BONNEAU**  
 9, place Alfred-Radigois, SAINT-SEBASTIEN, ☎ 75-61-57

 **Maurice CHAPERON**  
 70, rue A.-Briand — REZÉ  
 Tél. : 75-63-73  
**FUEL — CHARBONS**

**ENSEIGNES Palliès**  
 Atelier : 2 bis, rue des Chevaliers  
 Bur. : 54, rue Thiers  
**PONT-ROUSSEAU**  
 Tél. 75-63-90

## A VOTRE SERVICE

### POUR UN MARIAGE

#### CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le futur doit être âgé d'au moins 18 ans et la future de 15 ans ; s'ils sont mineurs (moins de 21 ans), le consentement des parents est nécessaire.

Un délai de viduité de 300 jours est imposé à la femme veuve ou divorcée avant un nouveau mariage.

Pour la femme veuve, le délai commence à courir le lendemain du jour du décès ; il prend fin en cas d'accouchement survenu depuis le décès du mari.

Pour la femme divorcée, le délai commence à courir le lendemain du jour de la décision prescrivant une résidence séparée.

#### MARIAGE DES ENFANTS MINEURS :

Autorisation des père et mère ou, s'ils sont décédés tous deux, leurs actes de décès et le consentement des grands-parents survivants.

Si tous les ascendants sont décédés, leurs actes de décès et l'autorisation du Conseil de Famille.

#### CAS PARTICULIERS :

Autorisation de l'autorité militaire (pour les militaires et marins seulement).

Autorisation du Ministère compétent pour les Agents diplomatiques et consulaires.

Acte de décès du précédent conjoint ou copie de la transcription du divorce ou extrait de mariage portant la mention de divorce et la date de l'ordonnance de non conciliation (si l'un des époux a déjà été marié).

Certificat du notaire (seulement au cas où il y a contrat de mariage).

Dispenses d'âge, de parenté ou d'alliance, s'il y a lieu.

Bulletin de naissance des enfants à légitimer (s'il y a lieu).

Sachez que les publications sont obligatoires pendant dix jours francs à la Mairie des domiciles des futurs époux ou, à défaut de domicile, à la résidence (il importe de déposer les pièces à la Mairie du lieu de mariage 20 jours au moins avant la cérémonie, lorsque les futurs époux habitent des domiciles différents).

Le mariage a lieu indifféremment et aux choix des parties à la Mairie du domicile du futur ou de la future ou de leur résidence, établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi.

Tous les actes d'état civil nécessaires au mariage peuvent être demandés soit à la Mairie de la commune où ils ont été dressés, soit au Greffe du Tribunal Civil dont dépend cette commune.

Lorsque les futurs époux sont nés dans la commune du lieu du mariage, l'extrait de naissance n'est pas nécessaire.

Le mariage est obligatoirement célébré par l'Officier d'état civil, en présence de deux témoins majeurs.

**E. BEAUR** Expédition dans toute la France  
 Vente Halles centrales à la commission  
 Poisson d'eau douce : Saumon - Alose - Lamproie - Civelles  
 4 bis, rue des Chevaliers - REZÉ, tél. 71-42-57 halles - 71-74-79 dom.

**TRANSPORTS**  
 Bois - Charbons  
 Fuel domestique  
 Dépôt « Butagaz »  
 « Propagaz »

**A. CROUE**  
 67, rue Henri-Barbusse  
 REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)  
 Tél. : 75-61-17

**Hubert LANDAIS**  
 EBÉNISTE  
 10, rue Félicien-Thomazeau -- REZÉ  
 MEUBLES - LITÉRIES  
 BIBLIOTHÈQUES - ETAGÈRES, etc...

### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL POUR DIFFÉRENTES FORMALITÉS A ACCOMPLIR LORS DE : MARIAGE, NAISSANCE, DÉCÈS...

Pour les personnes de nationalité étrangère, se renseigner dans les Mairies.

#### PIÈCES A FOURNIR : Cas général :

1° La copie de l'acte de naissance des futurs époux portant la mention « Délivré en vue de mariage » et n'ayant pas plus de trois mois au jour de mariage ou de moins de six mois s'il a été délivré dans une Colonie ou un Consulat, ou un acte de notoriété délivré par le Juge de Paix, s'il y a impossibilité de se le procurer.

2° Un certificat prénuptial datant de moins de deux mois au jour des publications.

3° Une attestation de domicile.

#### POUR UNE NAISSANCE

Déclaration de naissance à faire à la Mairie dans les trois jours qui suivent l'accouchement (non compris le jour de la naissance).

Lorsqu'une naissance n'aura pas été déclarée dans le délai légal, l'Officier de l'état civil ne pourra l'enregistrer qu'en vertu d'un jugement.

L'acte de naissance est immédiatement rédigé, en présence du déclarant muni du livret de famille, sur simple production d'un certificat de constatation de naissance signé du docteur, de la sage-femme ou de l'Officier de santé qui aura procédé à l'accouchement.

Le déclarant peut être le père, le docteur, la sage-femme, l'Officier de santé ou toute autre personne ayant assisté à l'accouchement, et, lorsque la mère sera accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle sera accouchée.

#### POUR UN DÉCÈS

La déclaration du décès est faite à la Mairie du lieu du décès dans les 24 heures, par un membre de la famille du décédé ou toute autre personne déléguée à cet effet.

L'employé chargé de ce service prend tous les renseignements comportant l'état civil du décédé, s'informe de la cause du décès.

Le médecin traitant constate le décès : il remet à la famille une lettre contenant les renseignements nécessaires pour la Mairie.

Faire porter aussitôt cette lettre à la Mairie, bureau des décès, avec le livret de famille ou les pièces d'état civil de la personne décédée.

Au vu du certificat du médecin, l'Officier de l'état civil délivrera le permis d'inhumer.

Faire porter une déclaration au juge d'Instance pour une mise sous scellé au cas où le défunt serait dépositaire de deniers ou papiers publics, tuteur d'un incapable ou un absent.

**A. MOINARD** PLATRERIE — FAIENCE  
 173, rue Jean-Fraix -- PONT-ROUSSEAU -- Tél. 75-66-19

**TROIS - MOULINS**  
 LOUSSOUARN — Tél. : 75-65-77 — REZÉ (L.-A.)  
 Mise au point - Carburant - Allumage  
 Super carburant - Essence - Gas-oil - Mélange 2 temps  
 Lavages - Graissages - Pulvérisations  
 Accumulateurs - Pneus **Esso**



CHARBONS - FUEL-OIL  
TRANSPORTS

Tél. 75-69-76  
R.C. 58 A 2226

**L. Chérault**

12, rue Aristide-Briand  
REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)

## A. PINEAU

Fabrique de sommiers et matelas  
réfections

53, rue J.-B. Viguier  
PONT-ROUSSEAU (44)

Tél. : 71-01-79

## E. FLEURANCE

HORLOGER BIJOUTIER

20, rue Alsace-Lorraine - Tél. 71-51-41  
PONT-ROUSSEAU

Concessionnaire des grandes marques :

ZÉNITH - LIP - AIRAIN - JAZ  
Choix et Qualité Toutes réparations garanties

## HUITREX

LE COMPLÉMENT INDISPENSABLE DE VOTRE TABLE

1 PANIER — 6 AROMES

UN GOUT RAFFINÉ

## LA MIGNONNETTE

24, rue de l'Aérodrome - REZÉ (44) - Tél. 75-60-73

CARROSSERIES BOIS ET METALLIQUES

Spécialités de remorques et modèles sur demande  
ainsi que de remorques pour marchés

ROUES APPROPRIÉES AUX VÉHICULES DES CLIENTS

RÉSERVEZ TOUS VOS ACHATS

AUX ANNONCEURS

DU BULLETIN OFFICIEL MUNICIPAL

## Sté MOREAU - VITRIS et Fils

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE  
OUTILLAGE  
SERRURERIE - FERRONNERIE

20, rue Félix-Faure - REZÉ - Tél. 75-64-21

VENTE - REPARATIONS - MECANIQUE - ELECTRICITE

## GARAGE MAUGET

5bis, rue du Petit-Choisy - Tél. 75-65-45 Nantes  
PONT-ROUSSEAU (L.-A.)

## renseignements divers et pratiques

## où faut-il s'adresser pour ?

DES FICHES D'ETAT-CIVIL : A la mairie du domicile  
(présenter livret de famille ou extrait de naissance).

DES EXTRAITS D'ACTES D'ETAT CIVIL (naissance, mariage,  
décès, etc.) : A la mairie où l'acte a été enregistré. Prix des  
extraits : naissance, décès 1 F; mariage 1,50 (pour correspon-  
dance, ajouter 0,30 F pour l'envoi).

UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE : Au greffe du tribu-  
nal d'instance (ex-Justice de Paix) du domicile (les pièces à  
fournir sont variables, suivant les cas : se renseigner au  
greffe).

UN CERTIFICAT DE NATIONALITÉ : Au greffe du tribunal  
d'instance (les pièces à fournir sont variables, suivant les  
cas : se renseigner au Greffe).

DES FEUILLES DE PAPIER TIMBRE, DES TIMBRES QUITTAN-  
CES : Dans certains bureaux de tabac ou dans les bureaux de  
l'Enregistrement.

N'oubliez pas en outre que les services de la mairie s'effor-  
cent toujours de vous indiquer les adresses des divers services  
administratifs qui peuvent vous intéresser.

Ils n'ont par contre, ni la possibilité ni l'autorisation de  
vous fournir des renseignements d'ordre privé ou commercial.

DROGUERIE ARTICLES DE MÉNAGE

## Mme Vve SORIN

120, rue A.-Briand - Tél. 71-31-84

PONT-ROUSSEAU  
(Loire-Atlantique)



LONGANISSE - MERGUEZ  
CHARCUTERIE

**G. Lemé**

11, rue Thiers - PONT-ROUSSEAU -  
REZÉ Plats cuisinés sur commande

## SI VOUS VOULEZ CONSTRUIRE ?

Que la construction projetée soit à l'usage d'habitation ou  
non, garages y compris, vous devez au préalable obtenir un  
permis de construire. Il en est de même pour les clôtures et  
les modifications à apporter aux constructions existantes :  
reprise de gros œuvre, surélévation, modification des façades  
ou de la distribution intérieure.

Déposez ou envoyez votre demande au maire de la localité  
dans laquelle seront exécutés les travaux.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition  
pour tous renseignements complémentaires.

## LA CARTE D'IDENTITÉ

### COMMENT L'OBTENIR ?

- un imprimé de demande qui vous sera remis en mairie;
- trois photographies récentes de face et sans chapeau  
(3,5 x 4 cm);
- un timbre fiscal de 2,50 F que vous achèterez chez le  
buraliste.

### DE PLUS : SI VOUS ÊTES UN HOMME :

1° **Célibataire** : votre extrait d'acte de naissance que vous  
demanderez à votre lieu de naissance en adressant un man-  
dat-poste de 1,30 F (1 F + 0,30 F) pour frais d'envoi.

— Les mineurs produiront une autorisation paternelle.

2° **Marié** :

a) postérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1950, votre livret de  
famille;

b) entre le 1<sup>er</sup> juillet 1939 et le 1<sup>er</sup> décembre 1950, l'extrait  
de naissance de moins de trois mois de date;

c) antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1939, l'extrait de nais-  
sance de moins de trois mois de date.

— Et en plus de cette pièce, l'extrait d'acte de mariage de  
moins de trois de date également.

3° **Veuve** : l'extrait d'acte de naissance de moins de trois  
mois de date mentionnant le mariage.

En plus de cette pièce, l'extrait d'acte de décès du mari,  
portant indication du mariage, ou l'extrait d'acte de nais-  
sance du mari portant mention du mariage et du décès, ou  
livret de famille mentionnant le décès.

A l'appui d'une demande de carte d'identité formulée pour  
un enfant doit être annexé :

- l'extrait d'acte de naissance;
- ou le livret de famille des parents si le mariage a été  
contracté postérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1950;
- autorisation paternelle.

## Garage LE GOFF

Station SAINT-PAUL

« AN T A R »

MECANIQUE GENERALE - DEPANNAGES  
VOITURES NEUVES ET OCCASIONS  
Toutes marques

52, rue A.-Briand - REZÉ - tél. : 75-67-54

DÉTAILLANTS - HOTELIERS - RESTAURATEURS  
Approvisionnez-vous au

**LIBRE-SERVICE DE GROS DE MONSELET**

28 bis, rue Gabriel-Luneau — NANTES  
Siège social : Sté P. FOULONNEAU et C<sup>ie</sup> - REZÉ

### Remarques :

a) Les citoyens français nés en Algérie, Tunisie, Maroc, qui  
ne peuvent obtenir d'extrait d'acte de naissance, mariage ou  
décès, obtiendront sur présentation du livret de famille des  
fiches individuelles ou familiales d'état-civil qui, jointes à leur  
demande, suppléent aux extraits.

b) Les sujets devenus Français par naturalisation doivent  
produire la copie certifiée conforme de leur décret de naturali-  
sation et leur acte de naissance, qui, sur demande leur sera  
délivré par le « Ministère de la Santé Publique et de la Popu-  
lation », 9, rue de Lowendal, à Paris 7<sup>e</sup>.

Le dossier ainsi constitué devra être déposé par vos soins au  
Commissariat de Police.

## LE PASSEPORT

Le passeport est délivré en France pour une durée de trois  
ans par le Préfet du département.

Les demandeurs devront s'adresser, tout d'abord, à la  
mairie de leur résidence pour la constitution du dossier  
(ou au commissariat de police pour les villes importantes).

Ce dossier comprendra :

- l'ancien passeport s'il s'agit d'un renouvellement;
- l'imprimé de demande fourni par l'administration;
- deux photographies (4 x 4 cm) de face et sans chapeau;
- un timbre fiscal de 32 F (ou mandat-lettre de 32 F);
- justification d'identité et de la nationalité;
- autorisation paternelle pour les enfants mineurs, présen-  
ter soit le récépissé de recensement, soit un certificat  
de position militaire délivré par le directeur de recrute-  
ment s'ils ont déjà passé le conseil de révision.

a) postérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1960, votre livret de  
famille;

b) antérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1950, votre extrait de  
naissance ou votre extrait de mariage l'un et l'autre à deman-  
der soit à votre lieu de naissance, soit à votre lieu de  
mariage (l'extrait de mariage coûte 1,50 + 0,30 F).

### SI VOUS ÊTES UNE FEMME :

1° **Célibataire** : l'extrait de naissance de moins de trois  
mois de date, l'autorisation paternelle pour les mineures.

2° **Mariée** :

a) postérieurement au 1<sup>er</sup> décembre 1950, le livre de  
famille;

D'une manière générale, le passeport n'est pas valable  
tant qu'il n'a pas reçu le visa consulaire d'entrée ou de  
transit du pays étranger de séjour ou de transit.



**HOTEL**

## DU CHEVAL BLANC

RESTAURANT

50, rue Thiers - REZÉ-LÈS-NANTES  
Tél. : 75-65-07

Cuisine soignée faite par le patron  
PRIX FIXE ET A LA CARTE

CHAMBRES CONFORTABLES GARAGE



**TOUTES VOLAILLES**  
**MAISON LEFEUVRE**

BEURRE - ET ŒUFS - CHARCUTERIE  
7. rue Thiers. 7

PONT-ROUSSEAU - REZÉ — Téléph. : 73-37-60



Toutefois, aucun visa d'entrée ou de transit n'est exigé des Français pour les pays ci-après : Allemagne Fédérale, Andorre, Autriche, Belgique, Chili, Cuba, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne et Antilles britanniques, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Saint-Marin, Suède, Suisse.

**AUTORISATION DE PASSAGE DE LA FRONTIERE  
POUR LES MINEURS**

Les enfants mineurs désirant se rendre à l'étranger soit en groupe, soit seuls ou accompagnés d'une personne autre que leurs parents ou tuteurs, devront produire, en plus de de la carte d'identité ou éventuellement du passeport, une autorisation de sortie du territoire à la frontière signée de leurs parents et du maire.

Cet imprimé est également fourni par la mairie.

**POUR UNE DEMANDE  
DE PERMIS DE CONDUIRE  
PIÈCES A PRODUIRE**

Avant d'examiner les diverses formalités qui président à la délivrance d'un permis de conduire, précisons tout d'abord les catégories de permis que l'on peut solliciter.

**Catégorie A** : Est réservée aux motocyclettes avec ou sans side-car.

**Catégorie A1** : Aux vélomoteurs et à tous autres véhicules dont la cylindrée est de 50 cm<sup>3</sup> sans excéder 125 cm<sup>3</sup>.

**Catégorie B** : Véhicules automobiles de moins de dix places affectés au transport de personnes (tourisme).

**Catégorie C** : Véhicules de transport de marchandises ou de matériel et dont le poids total autorisé en charge 3 500 kg et pouvant être attelés d'une remorque de poids total n'excédant pas 750 kg.

**Catégorie D** : Véhicules de transport en commun de plus de huit personnes en plus du conducteur et pouvant être attelés d'une remorque dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 750 kg.

**Catégorie E** : Véhicules automobiles d'une des catégories B, C ou D, attelés d'une remorque dont le poids total autorisé en charge excède 750 kg.

**Catégorie F** : Véhicules des catégories A, A1 et B, aménagés pour et conduits par des infirmes.

L'âge minimum des candidats aux divers permis est de 18 ans pour les catégories B, C, F.

De 21 ans pour la catégorie D.

Ajoutons que le candidat devra être parfaitement au courant de la conduite du véhicule et connaître parfaitement le Code de la route.

Ancien Garage ROUÉ — ELECTRICITÉ - MÉCANIQUE

**M. BALZER** — Station AZUR

181, route des Sorinières — REZÉ — Tél. : 26

*Coiffures*

**Germaine SICRE**

9, place Sépard

PONT-ROUSSEAU-LÈS-NANTES

Tél. 75-64-06

**PIÈCES A PRODUIRE  
POUR MUTATION DE CARTES GRISES**

a) Dans le même département :

1° Une demande établie sur un imprimé « Annexe 1 » complètement et très exactement garnie par le nouveau propriétaire du véhicule.

2° L'ancienne carte grise.

3° Un certificat du vendeur titulaire de l'ancienne carte grise indiquant les nom, prénoms, profession et domicile de l'acquéreur, reproduisant les indications portées sur cette carte grise et certifiant que le véhicule est resté conforme à son dernier procès verbal de réception ou au certificat de conformité.

4° Un mandat-lettre délivré par la poste, représentant le prix de la carte grise suivant le barème (les barèmes changeant, consulter la mairie).

5° Une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur.

b) En cas de changement de département :

6° Dans le cas de changement de domicile du propriétaire du véhicule, celui-ci devra faire immatriculer sa voiture dans le département de sa nouvelle résidence.

Le certificat demandé au paragraphe 3 sera remplacé par une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé est bien domicilié à l'adresse indiquée.

7° Si la carte grise à échanger émane d'un autre département, il y a lieu de produire une attestation de la Préfecture de ce département indiquant si le véhicule a fait ou non l'objet d'une déclaration de créance gagée.

Cette attestation doit être demandée sur un imprimé spécial à la Préfecture d'origine, et elle est payante. Alors que si c'est le propriétaire qui change de département avec sa voiture, l'attestation est gratuite.

**INSCRIPTION  
AU FICHIER DE LA POPULATION**

Il est recommandé aux nouveaux habitants de REZÉ-LÈS-NANTES, de vouloir bien se présenter dès leur arrivée à REZÉ-LÈS-NANTES aux services administratifs de la mairie, munis de leur livret de famille ou de pièces d'identité, en vue de leur inscription au Fichier de la Population.

Il est rappelé que cette inscription n'équivaut pas obligatoirement à l'inscription sur les listes électorales, cette dernière ne pouvant être faite que pendant une période déterminée par arrêté ministériel. En règle générale, cette période est ouverte en fin d'année.

Entreprise de Maçonnerie - Ciment armé - Carrelage

**MARCEL CHARRIER**

41, rue de la Butte-de-Praud — REZÉ (L.-A.)  
R. M. 1187 C.C.P. Nantes 524.17



**SIMCA SUD-LOIRE**  
**Ets BLAIN et Cie**

Concessionnaires

102, rue E.-Sauvestre

REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 73-41-92

Tôlerie - Peinture - Mécanique  
Pièces détachées  
Station-Service dépannage

**automarché**  
**Occasion**

*Paul Grandjouan*

**TOUS TRANSPORTS ET DÉMÉNAGEMENTS**

**COLLECTE ET ÉVACUATION DES RÉSIDUS MÉNAGERS URBAINS**

Téléphone : 75-68-48 Nantes

**FUMISTERIE INDUSTRIELLE  
DE L'OUEST**

**Maçonnerie - Béton armé**

est à votre disposition pour  
la construction de votre maison

2, rue Eugène-Chartier — REZÉ

Tél. : 71-55-32

**S. O. P. H. E. C.**

2, rue Eugène-Chartier — REZÉ

Tél. : 71-55-32

MATÉRIELS ET TECHNIQUES  
MODERNES

POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL

CONTROLE ET MISE AU POINT  
DES INSTALLATIONS



# TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

## FABRIQUE

FIBRO-CIMENT  
FER A BETON  
FAIENCE  
CLOTURES  
PREFABRIQUEES  
TUYAUX CIMENT  
PRODUITS  
TERRE CUITE  
PLANCHERS P.P.B.  
**ONDULINE**  
ETC... ETC...



## D'AGGLOMÉRÉS

une  
seule  
adresse...

# S.R.M.A.

AVENUE DE LATTRE-DE TASSIGNY

44 - REZÉ - TÉL. : 71.71.68

## REZÉ-SAINT-PAUL

EN COURS DE CONSTRUCTION

Appartements 2, 3, 4, 5 pièces principales tout confort  
Moquettes dans les chambres - Garages et parkings

PRIX FERMES ET DÉFINITIFS  
PRIME ET PRÊT DU CRÉDIT FONCIER SUR 20 ANS  
PRÊT FAMILIAL COMPLÉMENTAIRE

## S.O.C.O.G.I.

Constructeur - Promoteur

13, rue de la Fosse

N A N T E S

Téléph. : 71-37-95